

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°00048/AONO/CRCE/CIPM/2024 DU 250/04/2024 EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Avril 2024

# SOMMAIRE

PIECE N°1 :	AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL.....	3
PIECE N°2 :	RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO) .....	16
PIECE N°3 :	REGLEMENT PARTICULIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	31
PIECE N°4 :	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P) .....	48
PIECE N°5 :	DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE .....	57
PIECE N°6 :	BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.).....	69
PIECE N°7 :	CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (D.Q.E.).....	77
PIECE N°8 :	SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (S.D.P.U.).....	80
PIECE N°9 :	MODELE DE MARCHE.....	82
PIECE N°10 :	FORMULAIRE ET MODELES À UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES .....	87
PIECE N°11 :	LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES .....	98

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE**

**L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° \_\_\_\_ /AAONO/CRCE/CIPM/2024

DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT  
D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

En vue de relever le niveau de service de l'hôpital de district d'ESEKA, le Président du Conseil Régional du Centre, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en vue de l'équipement en matériels médicaux de l'Hôpital de District d'Eseka dans la Région du Centre.

### 2. Consistance des prestations

La prestation consiste en la fourniture de soixante-quatre (64) types de matériels médicaux, repartis dans diverses spécialités médicales, notamment :

#### ACCUEIL, URGENCES, GYNECOLOGIE, PEDIATRIE, HOSPITALISATION, MATERNITE, MEDECINE GENERALE ET MEDECINE INTERNE

- Chariot
- Fauteuil roulant manuel
- Pèse personne
- Plateau
- Potence
- Armoire de rangement
- Table de bureau prestige
- Fauteuil de bureau ergonomique
- Table d'examination
- Bassin de lit
- Urinoir homme
- Tensiomètre électrique
- Lit d'hospitalisation
- Matelas

#### CHIRURGIE

- Boîte de chirurgie abdominale
- Boîte de césarienne
- Oxymètre de pouls
- Respirateur et accessoire
- Guéridon chariot
- Moniteur cardiaque et accessoire

- *Extracteur d'oxygène*
- *Table de bloc réglable*
- *Moniteur de bistouri électrique*
- *Table roulante*
- *Aspirateur de bloc*
- *Boîte de chirurgie orthopédique*
- *Poupinel 50l*
- *Tambour*

## **GYNECOLOGIE**

- *Boîte de gynécologie*

## **LABORATOIRE**

- *Appareil d'électrophorèse*
- *Compteur de globules*
- *Réfrigérateur 160 l*
- *Autoclave*
- *Appareil de biochimie*
- *Micropipette autoclavable*

## **PEDIATRIE**

- *Plateau haricot inox*

## **ODONTOSTOMATOLOGIE**

- *Fauteuil dentaire*
- *Lampe de polymérisation*
- *Plateau moyen de consultation*
- *Miroir dentaire*
- *Sonde dentaire*
- *Précelle dentaire*
- *Elévateur dentaire*
- *Darvier dentaire*
- *Matrice/Porte matrice dentaire*
- *Turbine dentaire.*
- *Amalgamateur dentaire*
- *Otoscope*
- *Loupe binoculaire*
- *Miroir frontal de diagnostic*
- *Lampe frontale de diagnostic*
- *Microscope ORL*
- *Lampe stylo de diagnostic*

## **HOSPITALISATION**

- *Extracteur d'oxygène*

## **OPHTALMOLOGIE**

- *Echelle d'acuité*
- *Cache œil*
- *Ophtalmoscope*
- *Visiosmart*

- *Lame de bistouri fine*
- *Appareil visiotest*

## **MATERNITE**

- *Boite d'accouchement*
- *Couveuse*

### **3. Délai de livraison**

Le délai de livraison maximum est de six (06) mois.

### **4. Allotissement**

La prestation fera l'objet d'un (01) lot unique.

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel est de cent millions (100 000 000) francs CFA toutes taxes comprises.

### **6. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et ayant une expérience avérée dans la fourniture en matériels médicaux.

### **7. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

### **8. Financement**

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE).

### **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

### **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional, au rez-de-chaussée du bâtiment principal du Conseil Régional du Centre, porte 002, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable Recette Régionale.

### **11. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional, au rez-de-chaussée du bâtiment principal du Conseil Régional du Centre, porte 002, au plus tard le \_\_\_\_\_ à 13 heures et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°\_\_\_\_\_ /AAONO/CRCE/CIPM/2024**

**DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT**

**D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## **12. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

## **13. Recevabilité des offres**

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréée par le Ministre chargé des Finances à l'ouverture des offres ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le \_\_\_\_\_ à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion, porte 221 du Conseil Régional du Centre, au 2<sup>ème</sup> étage. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

## **15. Critères d'évaluation**

### **15 .1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont :

- a) Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des plis et notification au soumissionnaire ;
- c) Absence d'un agrément de distribution du matériel et consommables médicaux ;
- d) Absence de prospectus et fiches techniques du fabriquant détaillant les caractéristiques techniques du matériel médical proposé ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné de son fait un marché au cours des trois dernières années ;
- f) Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- g) Un critère essentiel non satisfaisant ;
- h) Absence de déclaration sur honneur de respecter la fourniture selon le planning établi par le Maître d'Ouvrage ;
- i) Absence d'un marché public sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021, et 2020) d'un montant de soixantequinze millions (75 000 000) francs CFA TTC en fourniture de matériels médicaux ; ou alors  
Absence de références (lettre de commande ou bons de commande) d'un montant cumulé sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021 et 2020) de cent millions (100 000 000) francs CFA TTC pour la fourniture de matériels médicaux ;
- j) Capacité financière inférieure à 40% du montant prévisionnel du marché soit quarante millions (40 000 000) francs CFA ;

## **15.2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- les délais de livraison ;
- les spécifications techniques du matériel médical ;
- preuve d'acceptation des conditions du marché (cahier des clauses administratives particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page.
- L'engagement sur l'honneur d'une garantie réparation après la réception provisoire gratuite pendant un (01) an pour tout vice de fabrication pour le matériel médical électrique.

## **16. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins disante.

## **17. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **18. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre, à la porte 002 (Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional) ou au 2<sup>ème</sup> étage, porte 219, Sous-Direction du Budget et des Marchés ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

**N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.**

### **Copies :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM/CRCE ;
- DIAR/CRCE ;
- Sous-Direction du Budget et des Marchés/CRCE ;
- Affichage.

Yaoundé, le  
**Le Président du Conseil Régional,**

**VERSION ANGLAISE**

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CENTRE REGIONAL COUNCIL INTERNAL TENDERS BOARD

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN URGENCY**  
**PROCEDURE No. \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 OF**  
**\_\_\_\_\_ TO SUPPLY MEDICAL EQUIPMENT TO THE**  
**ESEKA DISTRICT HOSPITAL IN THE CENTRE REGION**

Financement : Budget of the Centre Regional Council, Fiscal year 2024, Line 222-250 : Médical heath materials and equipment (resources transferred from MINSANTE)

**EXHIBIT 1: NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER**

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-----  
REGION DU CENTRE  
-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
CENTRE REGION  
-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL  
-----

## INTERNAL TENDERS BOARD

### NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN URGENCY PROCEDURE

No. \_\_\_\_\_ /AAONO/CRCE/CIPM/2024 OF \_\_\_\_\_ TO SUPPLY MEDICAL EQUIPMENT TO THE ESEKA DISTRICT HOSPITAL IN THE CENTRE REGION

Financement : Budget of the Centre Regional Council, Fiscal year 2024, Line 222-250 : Médical heath materials and equipment (resources transferred from MINSANTE)

#### 1. Purpose of the Invitation to Tender

With a view to raising the level of service at the ESEKA District Hospital, the President of the Centre Regional Council, Project Owner, is hereby launching a national open invitation to tender to supply medical equipment to the Eseka District Hospital in the Centre Region.

#### 2. Nature of Services

The service involves the supply of sixty-four (64) types of medical equipment, in various medical specialities, in particular:

#### RECEPTION, EMERGENCY, GYNAECOLOGY, PAEDIATRICS, HOSPITALISATION, MATERNITY, GENERAL MEDICINE AND INTERNAL MEDICINE

- Trolley
- Manual wheelchair
- Scales
- Tray
- Bed bracket
- Storage cabinet
- Premium office table
- Ergonomic office chair
- Examination table
- Bedpan
- Urinal for men
- Electric blood pressure meter
- Inpatient bed
- Mattress

#### SURGERY

- Abdominal surgery box
- Caesarean section box
- Pulse oximeter
- Respirator and accessories
- Trolley table
- Heart monitor and accessories

- Oxygen extractor
- Adjustable operating table
- Electric scalpel monitor
- Sliding table
- Theater vacuum cleaner
- Orthopedic surgery box
- Poupinel 50 L
- Drum

### **GYNAECOLOGY**

- Gynaecology box

### **LABORATORY**

- Electrophoresis machine
- Blood cell counter
- 160 L refrigerator
- Autoclave
- Biochemistry machine
- Micropipettes

### **PEDIATRICS**

- Stainless steel bean tray

### **ODONTOSTOMATOLOGY**

- Dental chair
- Polymerisation lamp
- Medium consultation platform
- Dental mirror
- Dental probe
- Dental tweezer
- Dental lift
- Dental Darvier
- Matrix/Dental matrix holder
- Dental turbine
- Dental amalgamator
- Otoscope
- Binocular magnifier
- Diagnostic front mirror
- Diagnostic headlamp
- ENT surgical microscope
- Diagnostic pen lamp

### **HOSPITALISATION**

- Oxygen extractor

### **OPHTHALMOLOGY**

- Eye chart
- Eye patch
- Ophthalmoscope
- Visiosmart

- Fine scalpel blade
- Visiotest device

## **MATERNITY**

- Delivery set
- Incubator

### **3. Delivery deadline**

The maximum delivery deadline shall be six (6) months.

### **4. Allotment**

The service will be the subject of a single (01) lot.

### **5. Estimated cost**

The estimated cost is CFAF one hundred million (100,000,000), inclusive of all taxes.

### **6. Participation and origin**

Participation in this invitation to tender is open to Cameroonian companies established in Cameroon with proven track record in the supply of medical equipment.

### **7. Submission method**

The submission method chosen for this consultation is offline.

### **8. Financing**

The services under this invitation to tender will be financed by the budget of the Centre Regional Council, Fiscal year 2024, Line 222-250 : Medical health materials and equipment (resources transferred from MINSANTE).

### **9. Consultation of the tender file**

The physical file may be consulted during working hours at the premises of the Centre Regional Council upon publication of this notice in the Public Contracts Journal.

### **10. Acquisition of the Tender File**

The tender file may be obtained during working hours at the Division of Infrastructure and Regional Development at the ground floor of the Centre Regional Council's main building, room 002, as soon as this notice is published, against payment of a non-refundable sum of CFA francs one hundred thousand (100,000), payable at the Centre Regional Council Revenue Office.

### **11. Submission of bids**

Each tender, drafted in English or in French in seven (7) copies, including one (1) original and six (6) copies marked as such, must be submitted at the Division of Infrastructure and Regional Development at the ground floor of the Centre Regional Council's main building, room 002 no later than \_\_\_\_\_ at 1 p.m. and must carry the following indication:

#### **NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN URGENCY PROCEDURE**

No. \_\_\_\_\_ /AAONO/CRCE/CIPM/2024 OF \_\_\_\_\_ TO SUPPLY MEDICAL EQUIPMENT TO THE ESEKA

DISTRICT HOSPITAL IN THE CENTRE REGION

*"To be opened only during the bid opening session"*

## **12. Provisional bid bond**

Each tenderer must attach to his administrative documents a bid bond issued by an institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 12 of the Tender File, in the amount of CFA francs two million (2,000,000), with a validity period of thirty (30) days beyond the date of validity of the tenders.

## **13. Admissibility of bids**

The required documents in the administrative file must be originals or copies certified as true by the issuing or a competent administrative authority in accordance with the provisions of the Special Rules for Invitations to Tender. They should be valid or no older than three (3) months or must have been issued after the date of signature of the Tender notice.

Any tender that is incomplete as per the provisions of the tender file will be declared inadmissible. The absence of the bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance at the opening of bids or the non-respect of the model documents of the Tender file shall lead to outright rejection of the bid with no possibility of appeal.

## **14. Opening of bids**

The opening of the bids will be carried out in a single phase on \_\_\_\_\_ at 2 p.m. by the Internal Tenders Board, in the meeting room, room 221, 2nd floor of the Centre Regional Council.

Only tenderers may attend the opening session or be represented by a duly authorised person of their choice.

## **15. Assessment criteria**

### **15.1. Eliminatory criteria**

The eliminatory criteria shall be the following:

- a) Absence or non-compliance of the bid bond at the opening of the bids;
- b) Absence or non-compliance of a document in the administrative file other than the bid bond 48 hours after opening of bids and notifying the bidder;
- c) Absence of approval to distribute medical equipment and consumables;
- d) Absence of prospectus, data sheets from the manufacturer detailing the technical characteristics of the equipment proposed ;
- e) Absence of the declaration of honor of having never abandoned a contract during the last three years ;
- f) Falsified documents or false declaration;
- g) One essential criterion unmet;
- h) Absence of declaration on honour to respect the supply according to the schedule established by the Project Owner;
- i) Absence of a public contract over the past four years (2023, 2022, 2021, and 2020) for an amount of CFAF seventy-five million (75,000,000) (all taxes included) for the supply of medical equipment;  
or  
Absence of references (jobbing orders or purchase orders) with a cumulated amount of CFAF one hundred million (100,000,000), all taxes included in the supply of medical equipment over the past four years (2023, 2022, 2021, and 2020);
- j) Financial capacity less than 40 % of the estimated contract value, i.e. CFAF forty million (40,000,000);

### **15.2. Essential criteria**

The essential criteria for the qualification of candidates shall be:

- delivery times;
- technical specifications for medical equipment;

- proof of acceptance of the terms of the contract (special administrative clauses (CCAP) initialled on each page, dated, signed and stamped on the last page).
- The honorary commitment to a repair guarantee after free provisional acceptance for one (01) year for any manufactured defect for electrical medical equipment.

## **16. Contract award**

The contract will be awarded to the tenderer who has submitted a tender meeting the required technical and financial qualification criteria and whose bid will be determined as the lowest.

## **17. Duration of the validity of bids**

Tenderers shall be bound by their tenders for ninety (90) days, as from the deadline set for the submission of bids.

## **18. Additional information**

Further information can be obtained during working hours at the Centre Regional Council, room 002 (Division of Infrastructure and Regional Development) or at the 2nd floor, room 219, Sub-Department of Budget and Contracts or online on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

**Note: For any attempt of corruption or malpractice, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) at 1517.**

### **Copies:**

- MINMAP;
- ARMP;
- President CIPM/CRCE;
- DIAR/CRCE;
- Sub-Department of Budget and Contracts/CRCE;
- Posting.

Yaoundé, on  
**The President of the Regional Council,**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°2 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).**

## Table des matières

A. GENERALITES .....	18
Article 1 : Portée de la soumission .....	18
Article 2 : Financement.....	18
Article 3 : Fraude et corruption .....	18
Article 4 : Candidats admis à concourir.....	18
Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine.....	19
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire.....	19
B. Dossier d'Appel d'Offres.....	20
Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres .....	20
Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....	20
Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres .....	21
C. Préparation des offres.....	21
Article 10 : Frais de soumission .....	21
Article 11 : Langue de l'offre.....	21
Article 12 : Documents constitutifs de l'offre .....	21
Article 13 : Prix de l'offre .....	22
Article 14 : Monnaies de l'offre .....	23
Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire.....	23
Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures .....	23
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures .....	23
Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire .....	23
Article 19 : Caution de soumission .....	24
Article 20 : Délai de validité des offres .....	24
Article 21 : Forme et signature de l'offre .....	25
D. Dépôt des offres.....	25
Article 22 : Cachetage et marquage des offres .....	25
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres .....	25
Article 24 : Offres hors délai .....	25
Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres .....	25
E. Ouverture des plis et évaluation des offres .....	26
Article 26 : Ouverture des plis et recours .....	26
Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure .....	27
Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante .....	27
Article 29 : Conformité des offres .....	27
Article 30 : Evaluation de l'offre technique .....	28
Article 31 : Qualification du soumissionnaire.....	28
Article 32 : Correction des erreurs.....	28
Article 33 : Evaluation des offres au plan financier .....	29
Article 34 : Comparaison des offres .....	29
F. Attribution du Marché .....	29
Article 35 : Attribution .....	29
Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure .....	29
Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché .....	29
Article 38 : Notification de l'attribution du marché .....	30
Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours .....	30
Article 40 : Signature du marché .....	30
Article 41 : Cautionnement définitif.....	30

## A. GENERALITES

### ***Article 1 : Portée de la soumission***

1.1. L'Autorité Contractante, définie, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO, lance un appel d'offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom et le numéro d'identification figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### ***Article 2 : Financement***

La source de financement de la prestation objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

### ***Article 3 : Fraude et corruption***

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "mancœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. Sont considérées comme des « pratiques collusives », toutes formes d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et
- iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- v. le « conflit d'intérêt » est toute situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.

b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent public, coupable de corruption, s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives ou encore en situation de conflit d'intérêt lors de l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

### ***Article 4 : Candidats admis à concourir***

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
  - i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
  - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
  - iii. L'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'ouvrage.

#### ***Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine***

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

#### ***Article 6 : Qualification du Soumissionnaire***

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ; et
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. L'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entre-prises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

## B. Dossier d'Appel d'Offres

### ***Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres***

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO. Il comprend les documents énumérés ci-après :

- Pièce n°1 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
- Pièce n°2 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
- Pièce n°3 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- Pièce n°4 : Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Pièce n°5 : Le Descriptif de la fourniture
- Pièce n°6 : Le Cadre du Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
- Pièce n°7 : Le cadre du détail estimatif
- Pièce n°8 : Le cadre des sous-détails des prix unitaires et forfaitaires
- Pièce n°9 : Le modèle de marché
- Pièce n°10 : Les modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
- Pièce n°11 : La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

### ***Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours***

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans les RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres

Y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés Publics.

8.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme Chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

8.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### ***Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres***

9.1 L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

### **C. Préparation des offres**

#### ***Article 10 : Frais de soumission***

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### ***Article 11 : Langue de l'offre***

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### ***Article 12 : Documents constitutifs de l'offre***

12.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- S'est acquitter des frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires et conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

Une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO;

Le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Les spécifications techniques

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

Le bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;

Le Détails estimatif dûment rempli ;

Le Sous-détails des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

**Article 13 : Prix de l'offre**

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

i. Le prix hors taxes des fournitures au niveau local.

ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;

iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les

réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

**Article 14 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA

**Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

**Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

**Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures**

17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance les fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

**Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire**

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction de l'Autorité Contractante :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;

- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

#### ***Article 19 : Caution de soumission***

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par (la Commission des marchés compétente) comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou ;

N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu

Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou

Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

#### ***Article 20 : Délai de validité des offres***

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, [les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative que l'Autorité-Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s)]. La demande de l'Autorité Contractante devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

#### **Article 21 : Forme et signature de l'offre**

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photo-copies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

### **D. Dépôt des offres**

#### **Article 22 : Cachetage et marquage des offres**

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;

b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée conformément aux dispositions des articles 24 et 25 du RGAO.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

#### **Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres**

23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **Article 24 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

#### **Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres**

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du

délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle peut entraîner la mobilisation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

## E. Ouverture des plis et évaluation des offres

### ***Article 26 : Ouverture des plis et recours***

26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris toutes remises [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les remises et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs (remises), et leurs délais. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme en charge de la régulation, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copie au Ministre chargé des Marchés publics pour les dossiers nécessitant son visa préalable.

26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

#### ***Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure***

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

#### ***Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante***

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

#### ***Article 29 : Conformité des offres***

29.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
- b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage ou leurs obligations au titre du Marché ;
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

#### ***Article 30 : Evaluation de l'offre technique***

30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'éarter l'offre en question.

#### ***Article 31 : Qualification du soumissionnaire***

La Sous-Commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

#### ***Article 32 : Correction des erreurs***

32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous- commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous- commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

#### ***Article 33 : Evaluation des offres au plan financier***

33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO;
- c. Les ajustements du prix imputables aux remises offertes en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;

33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous- Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

#### ***Article 34 : Comparaison des offres***

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de l'article 33 ci-dessus

## **F. Attribution du Marché**

#### ***Article 35 : Attribution***

35.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

35.3 Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante ;

#### ***Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure***

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation du Ministre chargé des marchés publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

#### ***Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché***

L'Autorité Contractante à l'initiative du Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### ***Article 38 : Notification de l'attribution du marché***

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

#### ***Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours***

39.1. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.

39.2 l'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès- verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

39.3. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

39.4. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

39.5. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

#### ***Article 40 : Signature du marché***

40.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrable pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.

40.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de signature.

#### ***Article 41 : Cautionnement définitif***

41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

41.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE**  
**L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE**  
**DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DU DOSSIER D'APPEL  
D'OFFRES (RPAO).**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Fournitures faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Références du RGAO	Généralités
	Portée de la soumission
1	<p><b>Définition des fournitures :</b> Les prestations consistent en la fourniture de soixante-quatre (64) types de matériels médicaux, repartis dans diverses spécialités médicales de l'hôpital de district d'ESEKA.</p>
1.1	<p><b>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :</b> Président du Conseil Régional du Centre, au siège du Conseil Régional du Centre, situé à l'hôtel de Ville à Yaoundé, quartier hippodrome.</p>
1.2	<p><b>Délai de livraison :</b> le délai de livraison maximal est de six (06) mois.</p>
2	<p><b>Source de financement :</b> Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)</p>
	Qualification du soumissionnaire
6.1	<p><b>Les critères éliminatoires</b> Les critères éliminatoires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;</li> <li>b. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des plis ;</li> <li>c. Absence d'un agrément de distribution du matériel et consommables médicaux ;</li> <li>d. Absence de prospectus et de fiches techniques du fabricant détaillant les caractéristiques techniques du matériel médical proposé ;</li> <li>e. Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;</li> <li>f. un critère essentiel non satisfaisant ;</li> <li>g. Absence de déclaration sur honneur de respecter la fourniture selon le planning établi par le maître d'ouvrage ;</li> <li>h. Absence d'un marché public sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021, et 2020) d'un montant de soixantequinze millions (75 000 000) francs CFA TTC en fourniture de matériels médicaux ; ou alors Absence de références (lettre de commande ou bons de commande) d'un montant cumulé sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021 et 2020) de cent millions (100 000 000) francs CFA TTC pour la fourniture de matériels médicaux ;</li> <li>i. Capacité financière inférieure à 40% du montant prévisionnel du marché soit 40 000 000 francs CFA ;</li> </ul> <p><b>Critères essentiels</b> Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>j. Les délais de livraison ;</li> <li>k. Les spécifications techniques des équipements médicaux ;</li> <li>l. La preuve d'acceptation des conditions du marché (cahier des clauses administratives particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page.</li> <li>m. L'engagement sur l'honneur d'une garantie réparation après la réception provisoire gratuite pendant un (01) an pour tout vice de fabrication pour le matériel médical électrique.</li> </ul>

6.2	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre devra présenter un dossier administratif complet à l'exception des pièces a,c e f et g présenté par le mandataire du groupement</p>
7	<p>Contenu du Dossier d'appel d'offres</p> <p>Le dossier d'appel d'offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a- Pièce n° 0 : L'Avis d'appel d'offres (AAO)</li> <li>b- Pièce n° 1 : L'Avis d'appel d'offres (AAO) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Version française ;</li> <li>- Version anglaise ;</li> </ul> </li> <li>c- Pièce n° 2 : Le Règlement général de l'appel d'offres (RGAO) ;</li> <li>d- Pièce n° 3 : Le Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) ;</li> <li>e- Pièce n° 4 : Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;</li> <li>f- Pièce n° 5 : Les spécifications techniques ;</li> <li>g- Pièce n° 6 : Le Cadre du bordereau des prix (BP) ;</li> <li>h- Pièce n° 7 : Le Cadre du détail quantitatif et estimatif (DQE) ;</li> <li>i- Pièce n° 8 : Le Cadre du sous-détail des prix (SDP) ;</li> <li>j- Pièce n° 9 : Le Modèle de marché ;</li> <li>k- Pièce n° 10 : Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- déclaration d'intention de soumissionner ;</li> <li>- modèle de soumission ;</li> <li>- modèle de caution de soumission ;</li> <li>- modèle de cautionnement définitif ;</li> <li>- modèle de caution d'avance de démarrage ;</li> <li>- modèle de caution de retenue de garantie ;</li> <li>- cadre du planning ;</li> </ul> </li> <li>l- Pièce n° 11 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréés par le Ministre en charge des finances, autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des Marchés Publics.</li> </ul>
8	<p><b>Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres</b></p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit aux adresses suivantes :</p> <p>Porte 002, rez-de-chaussée du bâtiment de l'immeuble siège du Conseil Régional du Centre ou à la Sous-Direction du Budget et des Marchés, porte 219.</p> <p>Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acquis le dossier d'appel d'offres.</p>
9	<p><b>Modification du dossier d'appel d'offres</b></p> <p>Le Maître d'ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le dossier d'appel d'offres en publiant un additif qui en fait partie intégrante conformément aux dispositions de l'Article 8 ci-dessus.</p>

10	<b>Frais de soumission</b>
	<p>Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional, au rez-de-chaussée du bâtiment principal du Conseil Régional du Centre, porte 002, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable à la Recette Régionale du Conseil Régional du Centre contre quittance.</p> <p>Le DAO peut être consulter gratuitement aux heures ouvrables à la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional, au rez-de-chaussée du bâtiment principal du Conseil Régional du Centre, porte 002.</p>
11	<b>Langue de l'offre</b> <p>Toutes les pièces remises par le soumissionnaire à quelque titre que ce soit, en application du présent appel d'offres, seront établies exclusivement en langue française ou en langue anglaise.</p>
12.1	<p>La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes ou fichiers insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Documents constituant l'offre</p> <p>La liste des documents devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>Enveloppe A - Volume 1. : dossier administratif</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La déclaration d'intention de soumissionner signée et timbrée à mille cinq cent (1.500) FCFA (timbre fiscal) (suivant modèle joint DAO) ;</li> <li>b) L'accord de groupement, le cas échéant ;</li> <li>c) Le pouvoir de signature le cas échéant ;</li> <li>d) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de 03 mois ;</li> <li>e) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances ;</li> <li>f) La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;</li> <li>g) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de deux millions (2 000 000) francs TTC établie au nom du groupement;</li> <li>h) Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;</li> <li>i) Une attestation de la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse en cours de validité;</li> <li>j) Une attestation de conformité fiscale en cours de validité timbré à 1500 FCFA (timbre fiscal) ;</li> <li>k) Une attestation de capacité financière d'au moins 40 000 000 FCFA délivrée par l'un des établissements bancaires de premier rang agréé par le Ministre en charge des finances ;</li> </ul> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, à l'exclusion des pièces a, c, e, f et g, présentées uniquement par le mandataire du groupement.</p> <p>Les pièces sont remises en original ou en photocopies certifiées conformes par les services émetteurs compétents.</p> <p><b>Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique</b></p> <p><b>b.1. Liste des références exigées en joignant les pièces justificatives</b></p> <p>Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé au cours des quatre (04) dernières</p>

années (2023, 2022, 2021, et 2020), au moins une prestation d'un montant de soixantequinze millions (75 000 000) francs CFA TTC en fourniture de matériels médicaux ; ou alors

Références (lettres de commande ou bons de commande) d'un montant cumulé sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021 et 2020) de cent millions (100 000 000) francs CFA;

Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles que les Premières et dernières pages des contrats signés et enregistrés ainsi que les procès-verbaux de réception ou des attestations de bonne fin établies par le Maître d'Ouvrage avec leurs coordonnées pour permettre un contrôle éventuel.

#### **b.2. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé (joindre les prospectus et fiches techniques)**

L'offre devra être conforme aux prescriptions techniques et adaptée à l'usage. Le critère sera satisfaisant s'il y a conformité à 100% des spécifications techniques pour chaque matériel médical.

#### **b.3. Garantie exigée des matériels médicaux**

Une garantie réparation après la réception provisoire gratuite pendant un (01) an pour tout vice de fabrication pour le matériel médical électrique : un engagement sur l'honneur.

#### **b.4. Délai de livraison**

- Le délai de livraison inférieur ou égal à six (06) mois (joindre un planning de livraison);
- Le soumissionnaire doit fournir un engagement sur l'honneur attestant qu'il pourra fournir les matériels médicaux commandés dans un délai de six (06) mois à compter du jour de notification de l'ordre de service portant démarrage de la prestation.

#### **b.5. La preuve d'acceptation des conditions du marché**

- Copie dument paraphée du Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP), datée, signée et cachetée à la dernière page ;

#### **Enveloppe C - Volume 3 : Offre financière**

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

##### **c.1. La soumission**

La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée (timbre fiscal de 1500 FCFA), signée et datée ;

##### **c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;**

##### **c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;**

##### **c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;**

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

13	<b>Prix et monnaie de l'offre</b>
13.2	Les prix du marché sont fermes et non révisables
14	<b>Monnaie de l'offre</b> : Les prix seront libellés en francs CFA
19	<b>Préparation et dépôt des offres</b>
	<b>Caution de soumission</b>
19.1	Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire d'un montant de deux millions (2 000 000) de francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans

	le dossier d'appel d'offres (cf. Annexe n°3–pièce n°9) et délivrée par une banque ou un établissement financier agréés par le Ministre des Finances du Cameroun et figurant dans la liste constituant la pièce n°11 du DAO.
20.1	<p><b>Délai de Validité des offres</b>            Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>
22.1	<p><b>Cachetage et marquage des offres</b>            Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12.1 du RPAO, en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication « <b>ORIGINAL</b> ».            De plus, le soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication « <b>COPIE</b> ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.</p>
22.2	<p><b>Adresse du Maître d'Ouvrage :</b>  <b>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :</b>            Les services du Conseil Régional du Centre situés au siège du Conseil Régional du Centre, au RDC, porte 002 à l'Hôtel de ville de Yaoundé, quartier hippodrome.  <b>Référence de l'appel d'offres :</b>  <b>Référence de l'Appel d'Offres :</b>  <b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE</b>  <b>N° _____ /AONO/CRCE/CIPM DU _____ EN VUE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE</b>  <b>FINANCEMENT : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)</b>  <b>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</b></p>
23.1	Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional, au rez-de-chaussée du bâtiment principal du Conseil Régional du Centre, porte 002, au plus tard le _____ à 13 heures précises, heure locale contre récépissé.
26.1	<p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil Régional du Centre, aura lieu le _____ à 14 heures dans la salle de réunion, porte 221 du Conseil Régional du Centre, au 2<sup>ème</sup> étage.            Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
35	<b>Attribution</b>
35.1	Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant remis une offre substantiellement conforme (présence et validité de toutes les pièces formellement demandées dans le présent RPAO) au dossier d'appel d'offres, techniquement qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante et ayant proposé l'offre financière, éventuellement rectifiée, la moins disante en incluant les rabais proposés.

## GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

<b>1.2. CRITERES ELIMINATOIRE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
a) absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;		
b) absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des plis et notification au soumissionnaire ;		
c) absence d'un agrément de distribution de matériels et consommables médicaux ;		
d) absence de prospectus et fiches techniques de matériels médicaux ;		
e) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné de son fait un marché au cours des trois dernières années ;		
f) pièces falsifiées ou fausse déclaration ;		
g) un critère essentiel non satisfaisant ;		
h) absence de déclaration sur honneur de respecter la fourniture selon le planning établi par le maître d'ouvrage;		
i) Absence d'un marché public sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021, et 2020) d'un montant de soixante-quinze millions (75 000 000) francs CFA TTC ; ou alors Absence de références (lettres de commande ou bons de commande) d'un montant cumulé sur les quatre dernières années (2023, 2022, 2021 et 2020) de cent millions (100 000 000) francs CFA;		
j) Absence attestation de capacité financière inférieure à 40% du montant prévisionnel du marché soit quarante millions (40 000 000) francs CFA ;		

## **CONCLUSION**

<b>1.2. CRITERES ESSENTIELS</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
a) <b>Délai de livraison</b>		
• Le délai de livraison inférieur ou égal à six (06) mois (Joindre un planning) ;		
• Le soumissionnaire doit fournir un engagement sur l'honneur attestant qu'il pourra fournir les matériels médicaux commandés suivants dans un délai de six (06) mois à compter du jour de notification de l'ordre de service portant démarrage de la prestation.		
<i>Le critère sera satisfaisant si 2 sous critères sur 2 sont validés.</i>		
<b>CONCLUSION</b>		
b) <b>Les spécifications techniques des équipements médicaux</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. CHARIOT BRANCARD D'URGENCE - Châssis en acier, vernis époxy - Plan de couchage en polyéthylène. - Matelas en tissu nylon 600D enduit de vinyle, ignifuge et antibactérien (coloris noir) : L.177 x l.43 x H.9 cm (+/- 10mm). - Matelas muni d'œillets renforcés pour la fixation sur le brancard. - Jeu de 2 ceintures en nylon avec bandes rétro-réfléchissantes. Boucle en métal. - Barrières de sécurité latérales : L.63 x H.18 cm. - Nettoyage et désinfection facilités. - Certification 10G. Brancard : Dimensions : L.198 x l.58 cm(+/- 10mm). - Poids ≥ 37 Kg. - Roues : Ø 20 cm. - Hauteur de charge : de 45 à 59 cm. - Portée maximale: 170 kg.		

<b>2. FAUTEUIL ROULANT MANUEL</b>		
-Equipements : - Poignées de poussée ajustables en hauteur ; - Assise (profondeur de 43 cm) et dossier (Hauteur de dossier 42 cm) rembourrés ; - Accoudoirs design ultra-légers rabattables en arrière, réglables en hauteur et en profondeur ; - Repose-pieds escamotables et amovibles vers l'intérieur et l'extérieur (angle de repose pieds ajustable : de 38,5 à 45,5 cm) ; - Hauteur de siège ajustable en trois positions (réglable à 47, 50 ou 53 cm) ; - Réglage de paliers arrières ; - Monte-trottoir. - Equipements spécifiques: - Dossier inclinable à 30° et rabattable sur l'avant ; - Barre de poussée réglable en hauteur. • Matériaux : - Structure, arrière : aluminium ; - Revêtement : nylon noir ; - Roue avant : 200x35 Krypton		
<b>3. PESE PERSONNE MECANIQUE</b>		
-Matériaux : boîtier robuste en acier laqué -Capacité : maximum 150 Kg et minimum 10 Kg. -Précision de pesée : de 10 à 80 Kg : à plus ou moins 1 Kg ; de 80 à 150 Kg : à plus ou moins 1,25 %. -Dimensions : Pèse personne : L 317 x H 117 x P 477 mm (+/- 10mm); Plateforme : L 290 x H 70 x P 290 mm (+/- 10mm). -Poids net ≥ 3,5 Kg.		
<b>4. TENSIOMETRE AU BRAS</b>		
- Détecteur d'arythmie - Indicateur tricolore des risques OMS - Entièrement automatique -Grand écran rétroéclairé avec indicateur tricolore de risque OMS. -Nouveau brassard 22-42 cm taille M/L USAGE FAMILIAL -2 x 60 mémoires horodatées INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -Livré avec 4 piles LR6 AA et une housse de transport -Adaptateur secteur en option • 2 tailles de brassard (S, M/L) disponibles en option		
<b>5. MICROPIPETTE AUTOCLAVABLE</b>		
-entièrement autoclavables ; - volume variable : 5-50µl -Déplacement doux du piston Sélection du volume au moyen d'un mécanisme « click-stop » -Poids : 85 g aprox.		
<b>6. ARMOIRE DE RANGEMENT</b>		
-Elle compte 11 étagères, chacune d'elles est amovible. -Finition : peinture époxy. -Equipement : - 2 portes ; - avec étagères amovibles ; - Fermeture par serrure avec 1 clé fournie. -Dimensions : H 53 x L 53 x P 19 cm. -Poids : 10 kg		
<b>7. PLATEAUX MOYENS DE SOINS EN INOX</b>		
-En inox de qualité supérieure 18/10. -Autoclavables et chaleur sèche. - Dimensions : 20 x13x2.5cm		
<b>8. PLATEAU HARICOT INOX</b>		
-En inox de qualité supérieure 18/10. -Autoclavables et chaleur sèche. - Dimensions : 25x14x3 cm.		
<b>9. POTENCE DE SOLUTE</b>		
-Dimensions : H 1300 mm- 1980 mm. -Dimensions du triangle : Demi rond 22x12 cm. -Poids : 4 kg. -Poids maximal supporté : 70 kg. -Quatres roulettes		
<b>10. PESE-BEBE ENFANT Electronique</b>		
-Equipements et fonctions : Plateau rigide amovible ; Mémorisation de la différence entre 2 poids ; Ecran digital LCD. -Commutable : en kg/lb/st.		

<p>-Capacité : 20 kg. •Graduation : 10 g.          -Dimensions : - Pèse-bébé : L.525 x l.305 x H.63 mm(+/- 10mm). ; - Avec support : L.525 x l.305 x H.95 mm (+/- 10mm).          - Poids : 2 kg.          -Alimentation : batterie composée de 2 x CR2032 (batteries au lithium)</p>		
<p><b>11. TABLE DE BUREAU PRESTIGE</b></p> <p>-trois tiroirs          -Dimensions :160X80cm</p>		
<p><b>12. FAUTEUIL DE BUREAU ERGONOMIQUE</b></p> <p>-Matière : Liaison de dossier en polyamide chargé 30% fibre de verre, avec mécanisme de réglage en hauteur du dossier intégré ; Capot de dossier et structure porteuse polypropylène, garnie mousse haute résilience.</p> <p>-Dimensions : Course : 70 mm ; Mousse haute résilience : épaisseur de 40 mm et densité de 35 Kg/m3.</p> <p>-Réglages : 10 positions.</p> <p>-Equipement : renfort Lombaire, coussin placé entre le support et la mousse de dossier, gonflable grâce à une pompe manuelle faisant varier son volume.</p>		
<p><b>13. TABLE D'EXAMEN MEDICAL HAUTEUR FIXE</b></p> <p>- Bac inox coulissant.          - Dossier et assise inclinables de 0 à 70°, crémaillère 6 positions.          - Châssis en acier chromé.          - Revêtement sellerie à couture double, ignifuge (classe M1), facilement lavable          - Porte rouleau pour drap d'examen.          - Charge maximum : 150 kg.          - étriers sont multi-positions et réglables en hauteur.          - Dimensions : L 186 x l 70 x H 80 cm (+/- 10mm), dossier 62 cm, assise 85 cm, poids 35 kg. Normes 93/42CE (classe1).</p>		
<p><b>14. BASSIN DE LIT FORME PANTOUFLE</b></p> <p>-Doté de quatre supports          -Peinture époxy          -Dimension : longueur : 1900mm ; Largeur : 600mm ; Hauteur 600mm du sol          -poids supporté : 200kg</p>		
<p><b>15. LIT D'HOSPITALISATION</b></p> <p>-Doté de quatre supports          -Peinture époxy          -Dimension : longueur : 1900mm ; Largeur : 600mm ; Hauteur 600mm du sol          -poids supporté : 200kg</p>		
<p><b>16. BOÎTE DE CHIRURGIE ABDOMINALE</b></p> <p>-boîte inox, de dimensions : 40 x 20 x 9 cm (AI42188)</p> <p>-contenant : - 1 aiguille reverdin, moyenne, 20 cm, courbe ;1 ciseaux mayo, droits, 18 cm ; 1 ciseaux mayo, courbes, 18 cm ; 1 Ciseaux Metzembbaum, courbes, 26 cm ;1 Manche bistouri n°4 ; 1 écarteur farabeuf, 15 cm x 16 mm, la paire ; 1 écarteur Gosset, adulte, 3 valves ; 2 épingle à instruments, 12 cm ;1 hystérolable dartigues, 25 cm ;12 pinces kocher, droite, A/G, 14 cm ;2 pinces allis, 19 cm ;6 pinces à champs backhauss, 14 cm ;6 pinces kelly, S/G, droite, 16 cm ;6 pinces kelly, S/G, courbe, 16 cm ;4 pinces péan murphy, 14 cm ;6 pinces terrier, S/G, 13 cm ;1 pince dissection, A/G, 18 cm ;1 pince dissection, A/G, 25 cm ;1 pince dissection, S/G, 18 cm ;1 porte-aiguille Mayo-Hégar, 20 cm ;6 pinces Bengoléa, droite, A/G, 24 cm ;6 pinces bengoléa, courbe, S/G, 24 cm ; 1 sonde cannelée, 18 cm ;1 Stylet porte-coton, 14 cm ;1 Valve Kelly, 23 cm.</p>		
<p><b>17. BOITE DE CESARIENNE COMPLETE</b></p> <p>- Boîte inox de dimensions : 40 x 16 x 7.5cm</p> <p>-contenant : -6 pinces de Kocher droite 16 cm ; 1 pince à disséquer à griffes 14 cm ; 1 pince à disséquer sans griffe 14 cm ; 1 pince à disséquer sans griffe 20 cm ; 1 pince à disséquer à griffe 20 cm ; 1 paire de ciseaux droits mousse 14 cm ; 1 paire de ciseaux droits mousse 20 cm ; 1 paire de ciseaux de Dubost droits 23 cm ; 1 écarteur abdominal de Gosset ; 2 écarteurs de Farabeuf 15 cm ; 1 pince porte tampon 25 cm ; 2 pinces en coeur 16 cm ; 4 pinces de Terrier 12 cm ; 1 pince de Pauchet avec magasin à agrafes ; 1 pince à poser les agrafes ; 4 pinces de Halstead droites ; 4 pinces de Halstead courbes ; 1 pince de J.L. Faure à griffes ; 1 pince de J.L. Faure pour ligaments larges ; 1 pince hystérolable de Dartigues ; 1 aiguille de</p>		

Reverdin courbe 21 cm ; 1 aiguille de Reverdin ½ courbe 19 cm ; 1 porte aiguille de Mayo-Hegar 15 cm ; 1 manche de bistouri n° 4 + 5 lames n°2.		
<p><b>18. OXYMETRE DE POULS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des pulsations cardiaques : Intervalle de mesure SpO2 : 35 - 100 % ; Intervalle de mesure pulsation : 30 – 250 BPM.</li> <li>-Autonomie : 30 heures d'autonomie avec indicateur batterie faible.</li> <li>-Type d'écran : couleur OLED.</li> <li>- Mise en Marche / Arrêt Automatique : L'oxymètre de pouls se met en marche automatiquement lorsque l'on appuie sur la pince et s'éteint automatiquement, également lorsqu'aucun signal n'est émis pendant plus de 8 secondes.</li> <li>-Poids : 50 g (avec 2 piles AAA).</li> <li>- Certificat : CE.</li> <li>- Norme : électromagnétique IEC60601-1-2.</li> </ul>		
<p><b>19. RESPIRATEUR DE REANIMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dimensions : 45X55X140cm(+/- 10mm).</li> <li>-Poids ≥ 35KG</li> <li>-Température de fonctionnement : 5°C -40°C</li> <li>-Température de stockage : -10° C- +40° C</li> <li>-Humidité inférieure à 80%</li> <li>-Pression atmosphérique 960hPa-1040 h Pa</li> </ul>		
<p><b>20. MONITEUR CARDIAQUE ET ACCESSOIRES 5 PARAMETRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-instrument multifonction spécialement conçu pour le suivi des paramètres physiologiques vitaux des patients adultes et pédiatriques.</li> <li>-Jusqu'à 480 heures de données statistiques sur les tendances : fréquence respiratoire, température corporelle, mesure non invasive de la pression artérielle (NIBP), saturation de l'oxygène (SpO2) et fréquence du pouls.</li> <li>-Alarme acoustique et visuelle : possibilité de rappeler des événements d'alarme. Monitorage en temps réel.</li> <li>-Ecran : couleur TFT haute résolution, écran de 7 pouces, 5 canaux de tracé.</li> <li>-Paramètres standards : ECG, RESP, SpO2, NIBP, 2-TEMP, PR; analyse des arythmies et analyse du segment ST.</li> <li>-Mémoire : - jusqu'à 800 groupes de données de paramètres &amp; 24 heures de sauvegarde et rappel de tracés ECG ; - 480 heures de tendances graphiques et tabulaires pour tous les paramètres</li> <li>-Affichage : affichage simultané de courbes ECG sur 7 canaux.</li> <li>-Protection : contre les interférences des défibrillateurs, couteaux électro-chirurgicaux.</li> <li>-Mode de mesure : adulte ou pédiatrique.</li> <li>-Types d'alarmes : sonores et visuelles ; capacité de réseautage.</li> <li>-Accessoires standards : 1 câble ECG, 1 sonde SpO2, 1 adaptateur CA, 1 batterie Li-ion, 1 brassard NIBP, capteur de température de surface corporelle, 1 câble d'alimentation, 10 électrodes à pression jetables et un manuel d'utilisation. Caractéristiques techniques</li> <li>-Surveillance : - Mode de mesure : Mesure automatique par méthode d'oscillation ; - Temps de gonflage du brassard : inférieur à 10 secondes (brassard adulte typique) ; - Pression de gonflage initiale du brassard : mode adulte inférieur à 180mmHg, mode enfant inférieur à 120mmHg ; - Limite de protection de surpression : mode adulte 300mmHg, mode enfant 240 mmHg.</li> <li>-Plage de mesure : - Pression systolique : adulte de 40 à 225 mmHg, enfant de 40 à 200 mmHg ; - Pression diastolique : adulte de 20 à 215 mmHg, enfant: 20-165 mmHg ; - Pression artérielle moyenne : adulte de 10 à 195 mmHg, enfant de 10 à 150 mmHg ; - Précision des mesures : systolique ±10%, diastolique ±10%, MAP: ±10% ; - Mode de mesure : manuel, automatique, statistique ; - Mesure automatique : 1~240 min ; - Intervalles : tolérance d'intervalle inférieur à 10 secondes.</li> <li>-Alimentation : 100~250Vac, 50/60Hz.</li> <li>-Consommation d'énergie : inférieur à 80 VA.</li> <li>-Port réseau : série LCD / port NET</li> </ul>		
<p><b>21. CONCENTRATEUR(EXTRACTEUR) D'OXYGENE SIMPLE 5l</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réglages de contrôle de débit 0,5 à 5 litres</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>-Puissance nominale (W) 320 Tension et fréquence 220V ±22V, 50Hz ±1 Hz± Débit (L/min)</li> <li>0,5 - 5 Concentration (débit nominal) 93 % ± 3 %</li> <li>-Niveau de pression acoustique dB (A) ≤ 45</li> <li>- Poids net (kg) ≥ 14,96</li> <li>-Dimensions (mm) 380 x 240 x 660 (+/- 10mm).</li> <li>-Pression de sortie d'oxygène 0,05 ±10% MPa</li> </ul>		
<p><b>22. TABLE D'OPÉRATION HYDRAULIQUE EN ACIER INOX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dimensions 48 x 51 cm et 48 x 49 cm divisée en 2 sections indépendantes avec les mouvements manuels suivants :</li> <li>-ouverture gauche/droite de 0°/90°</li> <li>-inclinaison + 30° - 90°</li> <li>-100 % acier inox 27568 Attache-poignet avec fixation - paire 27569 Cuvette gyn. Rectangulaire en inox - 200 x320 x150 mm</li> <li>-Potence à sérum réglable à 2 crochets (nécessite fixation 27571)</li> <li>-Fixation pour potence à sérum</li> <li>-Support de bras réglable de 90° à 180° avec coussin et fixation</li> <li>-Support de champ opératoire de hauteur réglable (nécessite 2 fixations)</li> <li>-Pince pour support de champ opératoire - recharge</li> </ul>		
<p><b>23. MONITEUR DE BISTOURI ELECTRIQUE 300 WATTS ET ACCESSOIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Excell NHP 400/D</li> <li>-Plage de températures ambiantes : 10°C-40°C</li> <li>-Plage de pression atmosphérique : 700 HPa- 1060 HPa</li> <li>-Fréquence de travail : 360KHz- 460KHz</li> <li>-La consommation d'énergie de l'ensemble du dispositif est inférieure à 1000 VA</li> <li>-Plage de l'humidité relative : 30%- 75%</li> <li>-Alimentation en énergie : 220v/110V .50hZ</li> <li>-Dimensions externe : 550 x 460x 270 mm (+/- 10mm).</li> <li>- Modes de travail : Mono coupe Coupe : 400w Mélange1 : 250 w Mélange:200w Mélange 3 : 150w Mono coagulation Coagulation douce : 150w coagulation forte : 120 W coagulation par jet : 100w Bipolaire Coagulation bipolaire1 : 100w Coagulation bipolaire 2 : 100w</li> </ul>		
<p><b>24. TABLE DE MAYO TABLE À INSTRUMENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La table est constituée de :1 plateau en inox avec rebords ;1 colonne réglable ; 1 base en "U" avec roulettes doubles à frein ; Écrous et clefs.</li> <li>- Hauteur ajustable de 86 à 128 cm</li> <li>- Dimension du plateau : 60 x 47 cm (+/- 10mm). Base équipée de 4 roulettes double à frein</li> <li>-Charge maximale: 12 kg</li> <li>-Poids brut : 900 g</li> </ul>		
<p><b>25. TAMBOURS INOX JEU DE 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Matière : inox de qualité supérieure 18/10 avec couvercle à charnières et éclisses latérales.</li> <li>- Dimensions : Autoclavable. 3 modèles 125x80 mm ; 125x100 mm. ; 125x125 mm.</li> </ul>		
<p><b>26. STERILISATEUR POUPINEL 50 l</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thermomètre de contrôle.</li> <li>-Minuterie de 0 à 120 min ;</li> <li>- Température de 140 à 200°C.</li> <li>- Chambre et étagère inox AISI304 18/10.</li> <li>-Volume chambre de stérilisation : Ø340x550mm(+/- 10mm).</li> <li>- Alimentation : AC220V 50Hz/2,7kw</li> <li>-Taille : 880x600x540mm(+/- 10mm).</li> </ul>		
<p><b>27. ASPIRATEUR DE CHIRURGIE POUR BLOC OPÉRATOIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-SP 1070 Réf. 5752 1554 Débit d'aspiration 58 +/- 6 l / min à 50 Hz 68 +/- 7 l / min à 60 Hz Vide -90 kPa au niveau de la mer Tension 230 V c.a.</li> <li>-Fréquence 50–60 Hz Consommation de courant 1,1 A</li> <li>- Mode de fonctionnement continu Fusibles T 1,6 AH / 250 V Dimensions (L x l x h) en mm 560 x 500 x 1.000</li> <li>-Poids env. 26 kg</li> </ul>		

<p><b>28. BOITE DE GYNECOLOGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boite inox, de dimensions : 30x12x6cm</li> <li>-Contenant : 1 ciseaux de metzembau deits 18cm ; 1 ciseaux mousses courbes 16cm ; 1 pince kocher droite 24cm ; 1 pince jean louis faure courbe a/g 22cm ; 1 pince a pansement ; 1 longuette droite 24cm ; 1 pince jean louis Faure courbe a/g 22cm ; 2 pince museux droite 24cmx7x5mm ; 2 pinces pozzi droite 24cm ; 1 speculum vaginal collin 35mm long110mm ; 1 stylet porte coton 30cm utérin ;1 valve doyen vaginale 90mmx45mm</li> </ul>		
<p><b>29. APPAREIL D'ELECTROPHORESE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-type d'application : des protéines sériques, hémoglobines, lipoprotéines</li> <li>-type d'échantillon : sérum, plasma, urine, globules rouges</li> <li>-Capacité de traitement : 4 /8 échantillon n s (1 x 4 /8 puits)</li> <li>-Densitomètre : 8 L E D ultra lumineuse s 5 5 0 nm + 8 Fibre optique + 8 Photodiode</li> <li>-Linéarité : de 0 à 2 ,5 D. O</li> <li>-Alimentation E T F : tension à courant constant.</li> <li>-Système d 'Exploitation n : Microsoft Windows XP / Vista / Win 77 Interface de l'utilisateur : moniteur clavier et souris</li> <li>-Reconnaissance minimale : automatique</li> <li>-Gestion des techniques : techniques réglables en te m p s,</li> <li>-Interface : port U S B</li> <li>- Alimentation n : 2 2 0 V 5 0 H z</li> <li>-dimensions : 37x 36x 36cm (LxPxH) (+/- 30mm).</li> <li>-Poids : 1 8 k g</li> </ul>		
<p><b>30. COMPTEUR DE GLOBULES 24 PARAMETRES (analyseur d'hématologie)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Volume échantillon : 1-pré dilué : 20 µL, 2- Sang complet : 13 µL</li> <li>-Diamètre : 80 µm</li> <li>-Cadence : 30 échantillons par heure ; Affichage : LCD couleur</li> <li>- Résolution : 640 x 480 (+/- 30mm).</li> <li>-Paramètres : WBC, RBC, HGB, HCT, MCV, MCH, MCHC, PLT, MPV, PDW, IDR, %Retic, Retic, %Neu, %lym, %Mono, %EOS, %Baso, Neu, Lym, Mono, EOS, Baso, PCT.</li> <li>-Environnement du compteur de globules : Température : 15°C-30°C, Humidité : 30 % - 85 %</li> <li>-Alimentation : 100 – 240 V ~ 50/60 Hz</li> <li>-Dimension : 322 x 437 x 386 cm (+/- 10mm).</li> <li>-Poids ≥ 17,9 Kg</li> </ul>		
<p><b>31. REFRIGERATEUR 160L</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Classe d'efficacité énergétique : A+++</li> <li>-Consommation d'énergie annuelle (kWh) : 102</li> <li>-Capacité total (litres) : 160</li> <li>-Capacité utile de la partie réfrigération (litres) : 120</li> <li>-Capacité de la partie surgélation (litres) : 40</li> <li>-Capacité tiroir fraîcheur Naturafresh (litres) : 0</li> <li>-Capacité de surgélation (kg/24h) : 2</li> <li>-Temps de stockage en cas de panne : 12 heures</li> <li>-Niveau sonore dB(A) : 38</li> <li>-Dimension : Hauteur de l'appareil (mm) : 885 ; Largeur de l'appareil (mm) : 548 ; Profondeur de l'appareil (mm) : 580 ; Hauteur (mm) : 889 ; Largeur d'encastrement (mm) : 550 ; Profondeur d'encastrement (mm) : 605 ; Longueur du câble (m) : 2.4</li> <li>-Poids net ≥ 32.27 kg</li> </ul>		
<p><b>32. AUTOCLAVE 50L DE CLASSE B</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revêtement extérieur époxy et résine thermorésistante, facile à nettoyer.</li> <li>-Dimensions extérieures : L 480 × P 670 × H 620 mm -Dimensions chambre : diam 250 × 620 mm</li> <li>-Dimensions plateaux : 520 × 520 × 980 mm(+/- 10mm).</li> <li>-Poids à vide ≥ 50 kg</li> </ul>		
<p><b>33. URINOIR HOMME GRADUE AVEC BOUCHON</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Matière : Polyéthylène</li> <li>- Graduation apparente par 100 ml.</li> </ul>		

- Capacité 1 litre. - Non stérile.		
<b>34. CHARIOT GUERIDON</b> -Matière : acier inoxydable qualité supérieure 18/10 -dimensions : - L600 x l 400 x H750 mm -Porte cuvette - Cuvette diamètre 30cm -Porte flacons trous de diamètre 46mm		
<b>35. FAUTEUIL DENTAIRE MONTE VERS LE BAS</b> -Longueur du fauteuil dentaire 1900mm -Vitesse de descente du fauteuil dentaire ≥ 300mm/min -Charge du fauteuil dentaire ≥135KG -Vitesse de la pièce à main turbine à haute vitesse ≥300000 r/min -Vitesse de la pièce à main moteur à air à faible vitesse ≥14000r/min -Lampe orale ajustable 8000—15000Lux ; couleur de température 3000—5000K Système d'aspiration -Taux d'aspiration ≥800ml/min Vitesse d'eau du bassin ≥1000ml/min -Plateau à instruments Degré de charge maximale≤3°		
<b>36. LAMPE DE POLYMERISATION</b> -Lampe à polymériser longueur d'onde 385-490nm -Dimensions : 210mm de longueur et 20mm de diamètre -Batterie de type 14650imr/3.7V -Alimentation : input 100v 240v		
<b>37. PLATEAUX MOYENS DE CONSULTATION</b> -Matière : Acier inoxydable -Dimensions : l.24xh.4,5xpr.16cm -Poids : 0,29Kg		
<b>38. MIROIR DENTAIRE</b> -Matière : Acier inoxydable -Dimensions : 20mm		
<b>39. SONDE DENTAIRE POUR EXPLORATION</b> -Matière : Acier inoxydable. Stérilisable. -dimension : Longueur : 16 cm pointe fine, taille N°6.		
<b>40. PRECELL DENTAIRE</b> -Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.		
<b>41. ELEVATEUR DENTAIRE</b> -Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.		
<b>42. DAVIER DENTAIRE</b> -Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.		
<b>43. MATRICE/PORTE MATRICE DENTAIRE</b> -Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.		
<b>44. TURBINE DENTAIRE AVEC LUMIERE LED 4 TROUS/CONTRE ANGLE</b> -Niveau sonore : inférieure à 60db -Dimension : Tête diam 12.5mm ; fraise FG diam 1.6mm -Vitesse 300 000 à 330000 tours /min -Stérilisation jusqu'à 134 ° c		
<b>45. AMALGAMATEUR DENTAIRE</b> -voltage :220v -Alimentation électrique AC 220 -Puissance moteur : 40W -Niveau sonore : moins de 65db -Poids : 2.6kg -Dimension : 285x245x225mm		

<p><b>46. OTOSCOPE A FIBRE OPTIQUE 2.5V LED</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Equipement : Tête dotée d'un éclairage à fibre optique ; Fenêtre d'observation rotative avec lentille optique grossissante 3x (images nettes et un minimum de réflexion) ; Poignée à piles ; -Mallette rigide ; - 14 spéculums à usage unique (7 de diamètre 2,5 mm et 7 de diamètre 4 mm) pour enfant et adulte.</li> <li>-Alimentation : 2 piles de type AA 1.5 V.</li> </ul>		
<p><b>47. VIDEO OTOSCOPE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions 6 x 20 cm</li> <li>- Ecran LCD de 2,4"</li> <li>- Poids : 218 gr (2 piles incluses)</li> <li>-Fonction arrêt sur image</li> <li>-Autonomie batterie : 4 heures</li> </ul>		
<p><b>48. LOUPE BINOCULAIRE FORT GROSSISSEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Binoculaire ergonomique inclinable de 0-35°</li> <li>- Binoculaire incline à 20°</li> <li>- Réglage de la dioptrie ± 5 sur les deux oculaires</li> <li>-Distance inter pupillaire de 55 à 75 mm</li> </ul>		
<p><b>49. MIROIR FRONTAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Matière : Bandeau fabriqué en Métal ressort plastifié - Miroir de type métal.</li> <li>- Diamètre du miroir : 93 m.</li> <li>- Intensité lumineuse à 20 cm : Précision de + ou - 5%. Piles : 11000/10000 lux.</li> </ul>		
<p><b>50. LAMPE FRONTALE LED HAUTE INTENSITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Eclairage lumière blanche 16000 LUX à 0,5M avec 2 niveaux de réglage d'intensité</li> <li>- Tour de tête réglable pour une parfaite fixité et une bonne adaptation à la morphologie - Lampe orientable de 0 à 90 °</li> <li>- Ampoule LED - 100 0000 hrs - Jusqu'à 10 heures d'autonomie en éclairage continu</li> <li>- Léger et facilement transportable</li> <li>-poids 210 gr</li> <li>-Alimentation avec piles classiques AAA dans boîtier étanche.</li> <li>-Conforme aux normes EN55015 et EN61547</li> </ul>		
<p><b>51. MICROSCOPE ORL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Robotisation avec Point lock/Position Memory</li> <li>-Camera 4K3D Visualisation numérique hybride</li> <li>- Multivision</li> <li>- Package réseau partagé</li> <li>- QEVO, 2nd Ecran KINEVO 3D</li> <li>- Préparation IOF</li> <li>- Fluorescence Infrarouge 800</li> </ul>		
<p><b>52. MATELAS MOUSSE AVEC HOUSSE POLYESTHER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Matériaux : - Matelas : en mousse de polyester densité 27 kg/m³ ; - Housse intégrale : en PVC 15/100ème anallergique et imperméable.</li> <li>-Dimensions : L 198 x l 88 x H 14 cm.</li> <li>-Classification : classé M1 au feu.</li> </ul>		
<p><b>53. LAMPE STYLO DE POCHE A LED ET METAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage fort et précis.</li> <li>- Allumage par bouton pressoir.</li> <li>- Corps métal.</li> <li>- Clip de fixation pour poche poitrine.</li> <li>-Avec double mesures : - Indicateur de dilatation des pupilles de 2 à 9 mm (8 tailles de pupilles).</li> <li>- Règle graduée de 0 à 5 cm. A</li> <li>-Alimentation avec 2 piles 1,5V AAA LR03 (fournies).</li> </ul>		
<p><b>54. ASPIRATEUR DE MUCOSITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Débit d'aspiration : 16l/minute,</li> <li>- Dépression : 0,75 bar,</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau sonore : 60,5 dB,</li> <li>- Utilisation possible en continu</li> <li>- Coque en ABS facilement lavable,</li> <li>- Utilisable sur secteur 230V-50Hz. Pour une trachéotomie, l'ORL, les soins à domicile, en chambre.</li> <li>- Dimensions : 35 x 21 x 18 cm (+/- 30mm).</li> <li>- Poids ≥ 2,5 kg</li> </ul>		
<p><b>55. ECHELLE DE MONOYER PAPIER POUR TEST D'ACUITE VISUELLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture murale à 3 m.</li> <li>- Papier pelliculé glacé blanc.</li> <li>- Impression en noir.</li> <li>- Fixation murale.</li> <li>- Dimensions : 27 x 60 cm.</li> <li>- Poids : 33g.</li> </ul>		
<p><b>56. CACHE Oeil FACE A MAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matière : plastique blanc brillant.</li> <li>- Dimensions 290 x 95 mm</li> <li>- Epaisseur : 4 mm.</li> <li>- Poids : 93 g.</li> </ul>		
<p><b>57. OPHTALMOSCOPE 3000 LED 2,5 V</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Composition : poignée à piles et tête.</li> <li>-Technologie : éclairage à LED produit une lumière claire et parfaitement homogène avec un rendu fidèle des couleurs pour un diagnostic plus précis.</li> <li>-Température de couleur : de typ. 4 000K.</li> <li>-Autonomie : durée d'autonomie typ. 10 heures. Moins d'échanges de batteries, durée de vie prolongée des batteries rechargeables.</li> <li>-Plage de correction : disque de 18 lentilles allant de -20D à +20D. Réglage de plage de correction + 1 2 3 4 6 8 10 15 20D - 1 2 3 4 6 8 10 15 20D</li> </ul>		
<p><b>58. LAMES BISTOURIS CHIRURGICALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Lames stériles ou non stériles pour les chirurgiens et professionnels de la santé.</li> <li>- Bord tranchant courbe des plus traditionnels</li> <li>-Conditionnement : vendues par boîte de 100 lames jetables.</li> </ul>		
<p><b>59. VISIOTEST TM LAMPE A FENTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tambour de 6 tests : la mesure de l'acuité monoclulaire et binoculaire, le dépistage de l'hypermétropie, l'astigmatisme, la vision stéréoscopique, le test Duochrome, Phories, la vision des couleurs.</li> <li>-Distance de présentation : - pour la vision de loin : 5 m, - pour la vision de près : 33 cm.</li> <li>•Système d'éclairement : un tube néon.</li> <li>-Luminance des tests : 200 cd/m2.</li> <li>-Contraste des opto types : Proche de 1.</li> <li>-Hauteur réglable</li> <li>Mode opératoire utilisateur : manuel.</li> <li>-Dimension : largeur de 245 mm, la hauteur est de 370 mm, la profondeur est de 300 mm.</li> <li>-Poids : 4,9 Kg.</li> <li>-Tension d'alimentation : 115 - 230 V/ 50 - 60 Hz.</li> <li>-Consommation électrique : 10W.</li> <li>-Champ visuel oeil droit et oeil gauche : 60°, 70°, 80°, 90°, 100° et champ nasal.</li> <li>-Dimension du Campitest® : Ø 300 mm.</li> </ul>		
<p><b>60. BOITE D'ACCOUCHEMENT SIMPLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîte inox de dimensions : 40 x 20 x 9 cm</li> <li>- Contenant : 1 paire de Ciseaux Mousses, courbes, 18 cm, Hol-tex ; 1 Clamp Ombilical de Bar, 8 cm ; 1 Forceps Tarnier, avec tracteur 40 cm ; 1 Insufflateur Ribemont, sans poire, 10 cm ; 2 Pinces Jean-Louis Faure, courbe, A/G, 22 cm -IS ; 1 Perce-membrane, 19 cm ; 1 Sonde Vésicale, métal, femme, 15 cm ; 1 Stéthoscope obstétrical Pinard,aluminium.</li> </ul>		

<p><b>61. COUVEUSE NEONATALE</b></p> <p>-PLAN DE COUCHAGE CONFORTABLE : Matelas mémoire de forme anti-escarre, housse polyuréthane bi-élastique soudée (LxlxH 640x510 x30 mm).</p> <p>- PROCLIVE/DÉCLIVE ÉLECTRIQUE : continue réglable de l'extérieur de +12° à -5°. Niveau horizontal marqué. T</p> <p>-RAILS PORTE-ACCESSOIRES : côté tête et pieds.</p> <p>-CHÂSSIS ÉQUIPÉ DE 4 ROULETTES PIVOTANTES : (diamètre 125 mm) dont 2 avec frein.</p> <p>-DIMENSIONS GÉNÉRALES : LxlxH 1190 x 635 x 1186-1486 mm. (+/- 10mm).</p> <p>-POIDS ≤115 kg</p>		
<p><b>62. BOÎTE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE PETIT FRAGMENT</b></p> <p>- Boîte inox, de dimensions : 50 x 20 x 12 cm</p> <p>-Contenant : 1 Burin Stille, 20 cm x 20 mm ; 1 Burin Faraboeuf, 21 cm x 15 mm; 1 Burin Faraboeuf, 21 cm x 25 mm; 1 Chasse greffon, cylindrique, double, 18 cm - 8 mm x 15 mm ; 1 Chasse-clou, droit ; 1 Ciseaux Mayo, droits, 16 cm, Holtex ; 1 Ciseaux Mayo, courbes, 16 cm, Holtex ; 1 Curette à Os de Volkmann, 17 cm, dia. 4 mm ; 1 Curette à Os de Volkmann, 17 cm, dia. 6 mm ; 1 Curette à Os de Volkmann, 17 cm, dia. 8 mm ; Manche Bistouri n°3 -IS 2 ID05413 Manche Bistouri n°3, Long ; 1 Davier Farabeuf, 23 cm ;1 Davier Farabeuf, 26 cm ;1 Davier Lambotte, droit, à crémaillère, 26 cm ; 1 Davier Lambotte, droit, à crémaillère, 26 cm ;1 Davier Verbrugge, préhenseur, mors dentés, coudé, 24 cm ; 2 Ecarteur Farabeuf, 15 cm x 16 mm, la paire -IS ; 1 Ecarteur Beckmann, 4 x 4 griffes, 30 cm; 1 Gouge de Stille, 20 cm x 25 mm ; 2 Lame malléable, 33 cm 50 x 25 mm ; 1 Crochet à Os Lambotte, 26 cm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 40 mm x 10 mm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 40 mm x 22 mm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 40 mm x 43 mm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 45 mm x 70 mm ; 1 Levier à Os de Benett, 24 cm ; 1 Masse d'Ombredanne, manche hexagonal, 21 cm x dia. 40 mm, 900 g ; 1 Ostéotome Lambotte, 21 cm, droit, 20 mm ; 2 Pince Kocher, droite, A/G, 14 cm -IS, Holtex ; 1 Pince à Champs Backhauss, 14 cm.</p>		
<p><b>63. ANALYSEUR DE BIOCHIMIE MULTIPARAMETRIQUE</b></p> <p>-système : Windows 8</p> <p>-Interface : RS-232</p> <p>-Dimension : 690mm(longueur) x 580mm(largeur) x 595mm(hauteur) (+/- 10mm).</p> <p>-Poids ≥ 47Kg</p> <p>-- Alimentation n : 2 2 0 V 5 0 H z</p> <p>-Consommation d'eau : 2L/H</p> <p>-Débit : jusqu'à 200 tests / heure</p> <p>-Plateau réactif/échantillon : 80 positions pour les réactifs et 40 positions pour les échantillons dans un compartiment réfrigéré 24 heures.</p>		
<p><b>64. VISIOSMART DEPISTEUR VISUEL</b></p> <p>-Champ visuel horizontal : 60°, 70°, 80°, 90°, 100° et champ nasal.</p> <p>-Système d'éclairage : écran haute résolution, luminance des tests (respect de la norme ISO 8596) : 200 cd/m2.</p> <p>-Dimensions de l'appareil : L 290 x H 450 x P 400 mm.</p> <p>-Poids de l'appareil : 5,5 kg</p> <p>-Tension d'alimentation : 100 - 240 V / 50 - 60 Hz.</p> <p>-Consommation électrique : 50 W.</p> <p>-Tests réfractifs : Rouge / Vert ; astigmatisme ; hypermétropie latente</p> <p>-Tests non réfractifs : couleurs ; sensibilité au contraste ; champ périphérique horizontal</p> <p>- Distances de vision : vision de loin à 6 m, vision intermédiaire 67 cm, vision de près à 40 cm</p> <p>- Protocoles de test standards : 4 protocoles intégrés</p>		
<p><b><i>Le critère sera satisfaisant si tous les sous critères sont validés.</i></b></p>		
<p>Les offres techniques doivent être appuyées par une description des caractéristiques techniques de la fourniture justifiée par le prospectus du fabricant et la fiche technique de l'équipement</p>		
<b>CONCLUSION</b>		
<p>c) Garantie exigée des matériels médicaux</p>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Une garantie réparation après la réception provisoire gratuite pendant un (01) an pour tout		

vice de fabrication pour le matériel médical électrique : un engagement sur l'honneur.		
--	--	--

**CONCLUSION**

d) Preuve d'acceptation des conditions du marché	OUI	NON
• Copie dument paraphée du Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP), daté, signé et cacheté à la dernière page		

**CONCLUSION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT  
D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
(C.C.A.P)

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : GENERALITES.....</b>	50
Article 1 : Objet du marché.....	50
Article 2 : Procédure de passation du marché .....	50
Article 3 : Définitions, attributions et nantissement.....	50
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables .....	50
Article 5 : Normes .....	50
Article 6 : Pièces constitutives du marché.....	51
Article 7 : Textes généraux applicables .....	51
Article 8 : Communication .....	51
Article 9 : Ordres de Service .....	52
Article 10 : marché à tranches conditionnelles .....	52
<b>CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES.....</b>	52
Article 11 : Garanties et cautions .....	52
Article 12 : Montant du marché.....	52
Article 13 : Lieu et mode de paiement .....	53
Article 14 : Variation des prix.....	53
Article 15 : Formules de révision des prix .....	53
Article 16 : Formules d'actualisation des prix .....	53
Article 17 : Avances .....	53
Article 18 : Paiement .....	53
Article 19 : Intérêts moratoires.....	53
Article 20 : Pénalités de retard .....	53
Article 21 : Régime fiscal et douanier .....	53
Article 22: Timbres et enregistrement du marché .....	53
<b>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS .....</b>	53
Article 23 : Consistance des prestations .....	53
Article 24 : Brevet .....	54
Article 25 : Délais et planning de livraison.....	54
Article 26 : Rôles et responsabilités du Cocontractant.....	54
Article 27 : Transport et assurances .....	54
Article 28 : Essais et services connexes.....	54
Article 29 : Service après-vente et consommation .....	54
<b>CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION .....</b>	54
Article 30 : Documents à fournir avant la réception technique .....	54
Article 31 : Réception provisoire .....	55
Article 32 : Documents à fournir après reception provisoire .....	55
Article 33 : Délai de garantie. ....	55
Article 34 : Reception définitive Sans objet. ....	55
<b>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.....</b>	55
Article 35 : Résiliation du marché.....	55
Article 36 : Cas de force majeure.....	55
Article 37 : Différends et litiges .....	56
Article 38 : Edition et diffusion du présent marché .....	56
Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché .....	56

## **CHAPITRE I : GENERALITES**

### **Article 1 : Objet du marché**

Les prestations consistent en l'équipement en matériels médicaux de l'hôpital de district d'ESEKA.

### **Article 2 : Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé par procédure d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2023 du \_\_\_\_\_ en vue de l'équipement en matériels médicaux de l'hôpital de district d'ESEKA.

### **Article 3 : Définitions, attributions et nantissement**

#### **3.1. Définitions générales**

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- ✓ Le Maître d'Ouvrage est le Président du Conseil Régional du Centre ; Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- ✓ Le Chef de service du marché est le Chef de la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ; il est chargé de la liquidation des décomptes et de leur paiement et rend compte au Maître d'Ouvrage. Il est chargé de la direction et du contrôle permanent de l'exécution des prestations.
- ✓ L'Ingénieur du marché est le Chef de la Brigade des Investissements Routiers, des Transports et des Autres Travaux ; il est responsable du suivi de l'exécution du marché. Il rend compte au chef de service du marché. Il doit s'assurer de la conformité de l'exécution sur le terrain, du marché de l'entreprise et du contrôle effectué par le fournisseur. A ce titre, il adresse au Maître d'ouvrage, avec copie au chef de service du marché, un rapport sur le déroulement de la prestation.
- ✓ L'organisme chargé du contrôle externe de l'exécution du marché est le Ministère chargé des Marchés Publics ;
- ✓ Le cocontractant, est le .....

#### **3.2. Nantissement**

- ✓ Le responsable chargé de l'Ordonnancement et de la Liquidation est le Maître d'Ouvrage ;
- ✓ Le Responsable chargé du paiement est le Receveur Régional du Conseil Régional du Centre ;
- ✓ Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Chef Service du marché.

### **Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables**

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

### **Article 5 : Normes**

5.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes en vigueur au Cameroun et précisées dans les caractéristiques souhaitées des matériels.

5.2. Le fournisseur exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

### **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ;
2. l'offre du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (descriptif de la fourniture) ci-dessous visés ;
3. le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. le descriptif de la fourniture ;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires;
6. L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics.

## **Article 7 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
2. Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
4. Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
5. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;
6. Le décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
7. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
8. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
9. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
10. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
11. La Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics.
12. Lettre n°0004/L/MINMAP/CAB du 29/07/2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires
13. La Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
14. La Lettre-Circulaire n°000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2024.

## **Article 8 : Communication**

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après:

8.2. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur:.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage, au chef de service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées au Président du Conseil Régional du Centre.

8.3. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, monsieur le Président du Conseil Régional du

Centre avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché.

## **Article 9 : Ordres de Service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au cocontractant par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché.

9.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service du marché.

9.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de la fourniture seront directement signés par le Chef de service du marché et notifiés au cocontractant par l'ingénieur du marché.

9.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché.

9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché.

9.6 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

9.7 Une copie de tous les Ordres de Service sera transmise au MINMAP.

## **Article 10 : marché à tranches conditionnelles**

Sans objet.

# **CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

## **Article 11 : Garanties et cautions**

### **11.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à cinq (5%) du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des matériels, à la suite d'une main levée par le Maître d'ouvrage après demande du fournisseur.

### **11.2. Cautionnement de garantie**

Le cautionnement de garantie est fixé à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché. Il est constitué et transmis au chef service du marché.

### **11.3. Cautionnement d'avance de démarrage**

L'avance de démarrage est de quarante pour cent (40%) du Montant TTC du Marché et fera l'objet d'une caution avec une garantie de remboursement à cent pour cent (100 %), par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances.

## **Article 12 : Montant du marché**

Le montant du marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de ..... francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : ..... francs CFA ;
- Montant TVA (19,25%) : ..... francs CFA ;
- Montant AIR (2,2% ou 5,5%) : ..... francs CFA.

## **Article 13 : Lieu et mode de paiement**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_

## **Article 14 : Variation des prix**

Les prix sont fermes et non révisables.

## **Article 15 : Formules de révision des prix**

Sans objet.

## **Article 16 : Formules d'actualisation des prix**

Sans objet.

## **Article 17 : Valorisation des approvisionnements**

Sans objet

## **Article 18 : Avances**

18.1. Il pourra être accordé au cocontractant sur demande expresse, une avance de démarrage pour la fourniture dont le montant sera au plus égal à quarante pour cent (40%) du montant TTC du marché. Cette avance sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire agréé par le Ministre des Finances.

18.2. Le remboursement de cette avance s'effectuera par déduction sur chaque décompte ou facture payé au Fournisseur. En tout état de cause le montant total de l'avance sera prélevé lorsque le Fournisseur aura exécuté quatre-vingt pour cent (80 %) du marché.

18.3. Le délai de paiement de l'avance de démarrage est fixé à trente (30) jours à compter de sa demande par le cocontractant.

## **Article 19 : Paiement**

Le paiement des prestations au fournisseur se fera à 100% sur présentation des factures et bordereaux de livraison. Ces factures seront élaborées en sept (07) exemplaires dont l'original sera timbré conformément à la réglementation en vigueur.

Le délai d'approbation de la facture par le Chef de service du marché est de sept (7) jours.

Le délai de paiement de la facture est de soixante (60) jours à compter de la date de transmission au comptable. La transmission de la facture définitive au comptable en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Ministère en charge des marchés publics.

## **Article 20 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.

## **Article 21 : Pénalités de retard**

22.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ; Un millième (1/1000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour, sous peine de résiliation.

22.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base, sous peine de résiliation.

## **Article 22 : Régime fiscal et douanier**

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- les impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'IAR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
  - o droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
  - o droits et taxes communaux ; o droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que le fournisseur impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 23: Timbres et enregistrement du marché**

Sept (7) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 24 : Consistance des prestations**

La prestation consiste en la fourniture de soixante-quatre (64) types de matériels médicaux, repartis dans diverses spécialités médicales.

#### **Article 25 : Brevet**

Le cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **Article 26 : Délais et lieu de livraison**

26.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de six (06) mois.

26.2. Le lieu de livraison est l'hôpital de district d'ESEKA.

26.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **Article 27 : Rôles et responsabilités du Cocontractant**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des matériels médicaux tels que décrits dans les Spécifications Techniques ou le CCTP, sous le contrôle de l'ingénieur du marché et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

#### **Article 28 : Transport et assurances**

28.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

28.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

#### **Article 29 : Essais et services connexes**

Le cocontractant préparera, en relation avec l'ingénieur du marché la documentation technique des matériels médicaux qu'il fournira.

#### **Article 30 : Service après-vente et consommation**

Le cocontractant s'engage à maintenir disponible pendant la période de garantie, un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou des accessoires qu'il a fourni ;

### **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

## **Article 31 : Documents à fournir avant la réception technique**

Le fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception transmettre au Maître d’Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture décrivant la fourniture et indiquant la quantité, le prix, le montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie du fabricant ;
- le certificat d'origine ;
- la notice d'utilisation ;
- le certificat d'homologation éventuellement.

## **Article 32 : Pré réception technique**

Une pré réception technique en présence d'un expert biomédical invité par le Maître d’Ouvrage se tiendra avant la réception technique.

32.1. Seul le matériel fonctionnel et en bon état sera réceptionné.

32.2. La pré réception technique se déroulera dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

## **Article 33 : réception provisoire**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie à l’Autorité Contractante, à l’ingénieur, à l’organisme payeur, l’organisation d’une visite technique préalable à la réception.

33.1. Une commission de réception est créée et mise en place dans le cadre du présent marché pour le suivi des prestations. Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

Le Maître d’Ouvrage ou son représentant	Président
Le Chef Service du marché	Membre
L’Ingénieur du marché	Rapporteur
Le Représentant du MINMAP	Observateur
Le Comptable matières	Membre
Le cocontractant	Membre
Le Délégué Régional du MINSANTE	Membre

Les réunions de la commission de réception feront l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au Maître d’ouvrage avec copie au cocontractant.

Le cocontractant est convoqué à la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

33.2. Les réceptions partielles sont autorisées et se dérouleront dans les mêmes conditions.

## **Article 34 : Documents à fournir après réception provisoire**

Sans objet.

## **Article 35 : Délai de garantie**

35.1. La durée de garantie est de douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.

35.2. Pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de dépanner toute panne qui surviendra sur les matériels médicaux électriques.

## **Article 36 : Réception définitive**

36.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

36.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

36.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le fournisseur et maître d’ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d’ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 37 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu au décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ; notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard de plus de soixante (60) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations non conformes ;
- Défaillance du fournisseur ;

### **Article 38 : Cas de force majeure**

Certaines circonstances sont de nature à dégager la responsabilité des parties contractantes. Ce sont celles correspondants aux faits de guerre, hostilité (avec ou sans déclaration de guerre), invasion étrangère, rébellion, insurrection, usurpation de pouvoir, guerres civiles, émeutes, troubles ou désordres sociaux. Elles s'étendent également aux effets des forces naturelles que les contractants ne pouvaient raisonnablement prévoir, ni éviter.

En cas de force majeure provoquée par les forces naturelles, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti le Maître d'Ouvrage par écrit, de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant le vingtième (20) jour qui a suivi l'événement. Par ailleurs, si cette force majeure est invoquée pour des précipitations exceptionnelles, elle ne sera prise en compte qu'en cas des pluies répétées dont l'intensité est égale ou supérieure à quarante (40) millimètres pendant une période de vingt-quatre (24) heures ( relevé de la station météorologique couvrant la région du sinistre).

Il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure.

### **Article 39 : Différends et litiges**

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente., conformément au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **Article 40 : Edition et diffusion du présent marché**

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de service du Marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT  
D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

### PIECE N°5 : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

## **1. CHARIOT BRANCARD D'URGENCE**

- Châssis en acier, vernis époxy
- Plan de couchage en polyéthylène.
- Matelas en tissu nylon 600D enduit de vinyle, ignifuge et antibactérien (coloris noir) : L.177 x l.43 x H.9 cm (+/- 10mm).
- Matelas muni d'œillets renforcés pour la fixation sur le brancard. - Jeu de 2 ceintures en nylon avec bandes rétro-réfléchissantes. Boucle en métal.
- Barrières de sécurité latérales : L.63 x H.18 cm. - Nettoyage et désinfection facilités.
- Certification 10G. Brancard : Dimensions : L.198 x l.58 cm(+/- 10mm).
- Poids ≥ 37 Kg.
- Roues : Ø 20 cm.
- Hauteur de charge : de 45 à 59 cm.
- Portée maximale: 170 kg.

## **2. FAUTEUIL ROULANT MANUEL**

- Equipements : - Poignées de poussée ajustables en hauteur ; - Assise (profondeur de 43 cm) et dossier (Hauteur de dossier 42 cm) rembourrés ; - Accoudoirs design ultra-légers rabattables en arrière, réglables en hauteur et en profondeur ; - Repose-pieds escamotables et amovibles vers l'intérieur et l'extérieur (angle de repose pieds ajustable : de 38,5 à 45,5 cm) ; - Hauteur de siège ajustable en trois positions (réglable à 47, 50 ou 53 cm) ; - Réglage de paliers arrières ; - Monte-trottoir.
- Equipements spécifiques (réf. 103LHB100) : - Dossier inclinable à 30° et rabattable sur l'avant ; - Barre de poussée réglable en hauteur. • Matériaux : - Structure, arrière : aluminium ; - Revêtement : nylon noir ; - Roue avant : 200x35 Krypton (version standard avec bandages noirs).

## **3. PESE PERSONNE MECANIQUE**

- Matérial : boîtier robuste en acier laqué
- Capacité : maximum 150 Kg et minimum 10 Kg.
- Précision de pesée : de 10 à 80 Kg : à plus ou moins 1 Kg ; de 80 à 150 Kg : à plus ou moins 1,25 %.
- Dimensions : Pèse personne : L 317 x H 117 x P 477 mm (+/- 10mm); Plateforme : L 290 x H 70 x P 290 mm (+/- 10mm).
- Poids net ≥ 3,5 Kg.

## **4. TENSIOMETRE AU BRAS**

- DéTECTEUR d'arythmie
- Indicateur tricolore des risques OMS
- Entièrement automatique
- Grand écran rétroéclairé avec indicateur tricolore de risque OMS.
- Nouveau brassard 22-42 cm taille M/L USAGE FAMILIAL
- 2 x 60 mémoires horodatées INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- Livré avec 4 piles LR6 AA et une housse de transport
- Adaptateur secteur en option • 2 tailles de brassard (S, M/L) disponibles en option

## **5. MICROPIPETTES AUTOCLAVABLES**

- entièrement autoclavables ;
- volume variable : 5-50µl ;
- Déplacement doux du piston Sélection du volume au moyen d'un mécanisme « click-stop »
- Poids : 85 g aprox.

## **6. ARMOIRE DE RANGEMENT**

- Elle compte 11 étagères, chacune d'elles est amovible.
- Finition : peinture époxy.
- Equipement : - 2 portes ; - avec étagères amovibles ; - Fermeture par serrure avec 1 clé fournie.
- Dimensions : H 53 x L 53 x P 19 cm.
- Poids : 10 kg

## **7. PLATEAUX MOYENS DE SOINS EN INOX**

- En inox de qualité supérieure 18/10
- Autoclavables et chaleur sèche
- Dimensions : 20 x13x2.5cm

## **8. PLATEAU HARICOT INOX**

- En inox de qualité supérieure 18/10.
- Autoclavables et chaleur sèche.
- Dimensions : 25x14x3 cm.

## **9. POTENCE DE SOLUTE**

- Dimensions : H 1300 mm- 1980 mm.
- Dimensions du triangle : Demi rond 22x12 cm.
- Poids : 4 kg.
- Poids maximal supporté : 70 kg.
- Quatres roulettes

## **10. PESE-BEBE ENFANT ELECTRONIQUE**

- Equipements et fonctions : Plateau rigide amovible ; Mémorisation de la différence entre 2 poids ; Ecran digital LCD.
- Commutable : en kg/lb/st.
- Capacité : 20 kg. •Graduation : 10 g.
- Dimensions : - Pèse-bébé : L.525 x l.305 x H.63 mm(+/- 10mm). ; - Avec support : L.525 x l.305 x H.95 mm (+/- 10mm).
- Poids : 2 kg.
- Alimentation : batterie composée de 2 x CR2032 (batteries au lithium)

## **11. TABLE DE BUREAU PRESTIGE**

- trois tiroirs
- Dimensions :160X80cm

## **12. FAUTEUIL DE BUREAU ERGONOMIQUE**

- Matière : Liaison de dossier en polyamide chargé 30% fibre de verre, avec mécanisme de réglage en hauteur du dossier intégré ; Capot de dossier et structure porteuse polypropylène, garnie mousse haute résilience.
- Dimensions : Course : 70 mm ; Mousse haute résilience : épaisseur de 40 mm et densité de 35 Kg/m3.
- Réglages : 10 positions.
- Equipement : renfort Lombaire, coussin placé entre le support et la mousse de dossier, gonflable grâce à une pompe manuelle faisant varier son volume.

## **13. TABLE D'EXAMEN MEDICAL HAUTEUR FIXE**

- Bac inox coulissant.
- Dossier et assise inclinables de 0 à 70°, crémaillère 6 positions.
- Châssis en acier chromé.
- Revêtement sellerie à couture double, ignifuge (classe M1), facilement lavable
- Porte rouleau pour drap d'examen.

- Charge maximum : 150 kg.
- étriers sont multi-positions et réglables en hauteur.
- Dimensions : L 186 x l 70 x H 80 cm (+/- 10mm), dossier 62 cm, assise 85 cm, poids 35 kg. Normes 93/42CE (classe1).

#### **14. BASSIN DE LIT FORME PANTOUFFLE**

- Polypropylène homopolymère blanc.
- Autoclavable à 90°C (20 min).
- Léger (340 g) - Longueur : 45 cm. - Largeur : 28 cm.
- Hauteur : 8 cm.
- sans couvercle.

#### **15. LIT D'HOSPITALISATION**

- Doté de quatre supports
- Peinture époxy
- Dimension : longueur : 1900mm ; Largeur : 600mm ; Hauteur 600mm du sol
- poids supporté : 200kg

#### **16. BOÎTE DE CHIRURGIE ABDOMINALE**

- boîte inox, de dimensions : 40 x 20 x 9 cm (AI42188)
- contenant : - 1 aiguille reverdin, moyenne, 20 cm, courbe ;1 ciseaux mayo, droits, 18 cm ; 1 ciseaux mayo, courbes, 18 cm ; 1 Ciseaux Metzembbaum, courbes, 26 cm ;1 Manche bistouri n°4 ; 1 écarteur farabeuf, 15 cm x 16 mm, la paire ; 1 écarteur Gosset, adulte, 3 valves ; 2 épingle à instruments, 12 cm ;1 hystérolable dartigues, 25 cm ;12 pinces kocher, droite, A/G, 14 cm ;2 pinces allis, 19 cm ;6 pinces à champs backhauss, 14 cm ;6 pinces kelly, S/G, droite, 16 cm ;6 pinces kelly, S/G, courbe, 16 cm ;4 pinces péan murphy, 14 cm ;6 pinces terrier, S/G, 13 cm ;1 pince dissection, A/G, 18 cm ;1 pince dissection, A/G, 25 cm ;1 pince dissection, S/G, 18 cm ;1 porte-aiguille Mayo-Hégar, 20 cm ;6 pinces Bengoléa, droite, A/G, 24 cm ;6 pinces bengoléa, courbe, S/G, 24 cm ; 1 sonde cannelée, 18 cm ;1 Stylet porte-coton, 14 cm ;1 Valve Kelly, 23 cm.

#### **17. BOITE DE CESARIENNE COMPLETE**

- Boîte inox de dimensions : 40 x 16 x 7.5cm
- contenant : -6 pinces de Kocher droite 16 cm ; 1 pince à disséquer à griffes 14 cm ; 1 pince à disséquer sans griffe 14 cm ; 1 pince à disséquer sans griffe 20 cm ; 1 pince à disséquer à griffe 20 cm ; 1 paire de ciseaux droits mousse 14 cm ; 1 paire de ciseaux droits mousse 20 cm ; 1 paire de ciseaux de Dubost droits 23 cm ; 1 écarteur abdominal de Gosset ; 2 écarteurs de Farabeuf 15 cm ; 1 pince porte tampon 25 cm ; 2 pinces en coeur 16 cm ; 4 pinces de Terrier 12 cm ; 1 pince de Pauchet avec magasin à agrafes ; 1 pince à poser les agrafes ; 4 pinces de Halstead droites ; 4 pinces de Halstead courbes ; 1 pince de J.L. Faure à griffes ; 1 pince de J.L. Faure pour ligaments larges ; 1 pince hystérolable de Dartigues ; 1 aiguille de Reverdin courbe 21 cm ; 1 aiguille de Reverdin ½ courbe 19 cm ; 1 porte aiguille de Mayo-Hegar 15 cm ; 1 manche de bistouri n° 4 + 5 lames n°2.

#### **18. OXYMETRE DE POULS**

- Mesure des pulsations cardiaques : Intervalle de mesure Sp02 : 35 - 100 % ; Intervalle de mesure pulsations : 30 – 250 BPM.
- Autonomie : 30 heures d'autonomie avec indicateur batterie faible.
- Type d'écran : couleur OLED.
- Mise en Marche / Arrêt Automatique : L'oxymètre de pouls se met en marche automatiquement lorsque l'on appuie sur la pince et s'éteint automatiquement, également lorsqu'aucun signal n'est émis pendant plus de 8 secondes.
- Poids : 50 g (avec 2 piles AAA).

- Certificat : CE.

- Norme : électromagnétique IEC60601-1-2.

## 19. RESPIRATEUR DE REANIMATION

-Dimensions : 45X55X140cm(+/- 10mm).

-Poids ≥ 35KG

-Température de fonctionnement : 5°C -40°C

-Température de stockage : -10° C - +40° C

-Humidité inférieure à 80%

-Pression atmosphérique 960hPa-1040 h Pa

## 20. MONITEUR CARDIAQUE ET ACCESSOIRES 5 PARAMETRES

-instrument multifonction spécialement conçu pour le suivi des paramètres physiologiques vitaux des patients adultes et pédiatriques.

-Jusqu'à 480 heures de données statistiques sur les tendances : fréquence respiratoire, température corporelle, mesure non invasive de la pression artérielle (NIBP), saturation de l'oxygène (SpO2) et fréquence du pouls.

-Alarme acoustique et visuelle : possibilité de rappeler des événements d'alarme. Monitorage en temps réel.

-Ecran : couleur TFT haute résolution, écran de 7 pouces, 5 canaux de tracé.

-Paramètres standards : ECG, RESP, SpO2, NIBP, 2-TEMP, PR; analyse des arythmies et analyse du segment ST.

-Mémoire : jusqu'à 800 groupes de données de paramètres & 24 heures de sauvegarde et rappel de tracés ECG ; 480 heures de tendances graphiques et tabulaires pour tous les paramètres

-Affichage : affichage simultané de courbes ECG sur 7 canaux.

-Protection : contre les interférences des défibrillateurs, couteaux électro-chirurgicaux.

-Mode de mesure : adulte ou pédiatrique.

-Types d'alarmes : sonores et visuelles ; capacité de réseautage.

-Accessoires standards : 1 câble ECG, 1 sonde SpO2, 1 adaptateur CA, 1 batterie Li-ion, 1 brassard NIBP, capteur de température de surface corporelle, 1 câble d'alimentation, 10 électrodes à pression jetables et un manuel d'utilisation. Caractéristiques techniques

-Surveillance : - Mode de mesure : Mesure automatique par méthode d'oscillation ; - Temps de gonflage du brassard : inférieur à 10 secondes (brassard adulte typique) ; - Pression de gonflage initiale du brassard : mode adulte inférieur à 180mmHg, mode enfant inférieur à 120mmHg ; - Limite de protection de surpression : mode adulte 300mmHg, mode enfant 240 mmHg.

-Plage de mesure : - Pression systolique : adulte de 40 à 225 mmHg, enfant de 40 à 200 mmHg ; - Pression diastolique : adulte de 20 à 215 mmHg, enfant : 20-165 mmHg ; - Pression artérielle moyenne : adulte de 10 à 195 mmHg, enfant de 10 à 150 mmHg ; - Précision des mesures : systolique ±10%, diastolique ±10%, MAP : ±10% ; - Mode de mesure : manuel, automatique, statistique ; - Mesure automatique : 1~240 min ; - Intervalles : tolérance d'intervalle inférieur à 10 secondes.

-Alimentation : 100~250Vac, 50/60Hz.

-Consommation d'énergie : inférieur à 80 VA.

-Port réseau : série LCD / port NET

## 21. CONCENTRATEUR (EXTRACTEUR) D'OXYGENE SIMPLE 5I

-Réglages de contrôle de débit 0,5 à 5 litres

-Puissance nominale (W) 320 Tension et fréquence 220V ±22V, 50Hz ±1 Hz ± Débit (L/min) 0,5 - 5

Concentration (débit nominal) 93 % ± 3 %

-Niveau de pression acoustique dB (A) ≤ 45

- Poids net (kg) ≥ 14,96

-Dimensions (mm) 380 x 240 x 660 (+/- 10mm).

-Pression de sortie d'oxygène 0,05 ±10% MPa

## 22. TABLE D'OPÉRATION HYDRAULIQUE EN ACIER INOX

-dimensions 48 x 51 cm et 48 x 49 cm divisée en 2 sections indépendantes avec les mouvements manuels suivants :

-ouverture gauche/droite de 0°/90°

-inclinaison + 30° - 90°

-100 % acier inox 27568 Attache-poignet avec fixation - paire 27569 Cuvette gyn. rectangulaire en inox - 200 x320 x150 mm

-Potence à sérum réglable à 2 crochets (nécessite fixation 27571)

-Fixation pour potence à sérum

-Support de bras réglable de 90° à 180° avec coussin et fixation

-Support de champ opératoire de hauteur réglable (nécessite 2 fixations )

-Pince pour support de champ opératoire - recharge

## 23. MONITEUR DE BISTOURI ELECTRIQUE 300 WATTS ET ACCESSOIRES

-Excell NHP 400/D

-Plage de températures ambiantes : 10°C-40°C

-Plage de pression atmosphérique : 700 HPa- 1060 HPa

-Fréquence de travail : 360KHz- 460KHz

-La consommation d'énergie de l'ensemble du dispositif est inférieure à 1000 VA

-Plage de l'humidité relative : 30%- 75%

-Alimentation en énergie : 220v/110V .50hz

-Dimensions externe : 550 x 460x 270 mm (+/- 10mm).

- Modes de travail : Mono coupe Coupe : 400w Mélange1 : 250 w Mélange:200w Mélange 3 : 150w

Mono coagulation Coagulation douce : 150w coagulation forte : 120 W coagulation par jet : 100w

Bipolaire Coagulation bipolaire1 : 100w Coagulation bipolaire 2 : 100w

## 24. TABLE DE MAYO, TABLE À INSTRUMENTS

-La table est constituée de :1 plateau en inox avec rebords ;1 colonne réglable ; 1 base en "U" avec roulettes doubles à frein ; Écrous et clefs.

- Hauteur ajustable de 86 à 128 cm

- Dimension du plateau : 60 x 47 cm (+/- 10mm). Base équipée de 4 roulettes double à frein

-Charge maximale: 12 kg

-Poids brut : 900 g

## 25. TAMBOURS INOX JEU DE 3

-Matière : inox de qualité supérieure 18/10 avec couvercle à charnières et éclipses latérales.

- Dimensions : Autoclavable. 3 modèles 125x80 mm ; 125x100 mm. ; 125x125 mm.

## 26. STERILISATEUR POUPINEL 50 L

- Thermomètre de contrôle.

-Minuteur de 0 à 120 min ;

- Température de 140 à 200°C.

- Chambre et étagère inox AISI304 18/10.

-Volume chambre de stérilisation : Ø340x550mm(+/- 10mm).

- Alimentation : AC220V 50Hz/2,7kw

-Taille : 880x600x540mm(+/- 10mm).

## 27. ASPIRATEUR DE CHIRURGIE POUR BLOC OPÉRATOIRE

- SP 1070 Réf. 5752 1554 Débit d'aspiration 58 +/- 6 l / min à 50 Hz 68 +/- 7 l / min à 60 Hz Vide -90 kPa au niveau de la mer Tension 230 V c.a.
- Fréquence 50–60 Hz Consommation de courant 1,1 A
- Mode de fonctionnement continu Fusibles T 1,6 AH / 250 V Dimensions (L x l x h) en mm 560 x 500 x 1.000
- Poids env. 26 kg

## **28. BOITE DE GYNECOLOGIE**

- boite inox, de dimensions : 30x12x6cm
- Contenant : 1 ciseaux de metzembbaum doits 18cm ; 1 ciseaux mousses courbes 16cm ; 1 pince kocher droite 24cm ; 1 pince jean louis faure courbe a/g 22cm ; 1 pince a pansement ; 1 longuette droite 24cm ; 2 pinces museux droite 24cm ?7x5mm ; 2 pinces pozzi droite 24cm ; 1 speculum vaginal collin 35mm long110mm ; 1 stylet porte coton utérin de 30cm ;1 valve vaginale moyen 90mmx45mm

## **29. APPAREIL D'ELECTROPHORESE**

- type d'application : des protéines sériques, hémoglobines, lipoprotéines
- type d'échantillon : sérum, plasma, urine, globules rouges
- Capacité de traitement : 4 /8 échantillon n s (1 x 4 /8 puits)
- Densitomètre : 8 L E D ultra lumineuse s 5 5 0 nm + 8 Fibre optique + 8 Photodiode
- Linéarité : de 0 à 2 ,5 D. O
- Alimentation E T F : tension à courant constant.
- Système d 'Exploitation n : Microsoft Windows XP / Vista / Win 77 Interface de l'utilisateur : moniteur clavier et souris
- Reconnaissance minimale : automatique
- Gestion des techniques : techniques réglables en te m p s,
- Interface : port U S B
- Alimentation n : 2 2 0 V 5 0 H z
- dimensions : 3 7x 3 6x 36cm (LxPxH) (+/- 30mm).
- Poids ≥ 1 8 k g

## **30. COMPTEUR DE GLOBULES 24 PARAMETRES (analyseur d'hématologie)**

- Volume échantillon : 1-pré dilué : 20 µL, 2- Sang complet : 13 µL
- Diamètre : 80 µm
- Cadence : 30 échantillons par heure ; Affichage : LCD couleur
- Résolution : 640 x 480 (+/- 30mm).
- Paramètres : WBC, RBC, HGB, HCT, MCV, MCH, MCHC, PLT, MPV, PDW, IDR, %Retic, Retic, %Neu, %lym, %Mono, %EOS, %Baso, Neu, Lym, Mono, EOS, Baso, PCT.
- Environnement du compteur de globules : Température : 15°C-30°C, Humidité : 30 % - 85 %
- Alimentation : 100 – 240 V ~ 50/60 Hz
- Dimension : 322 x 437 x 386 cm (+/- 10mm).
- Poids ≥ 17,9 Kg

## **31. REFRIGERATEUR LG 160L**

- Classe d'efficacité énergétique : A+++
- Consommation d'énergie annuelle (kWh) : 102
- Capacité total (litres) : 160
- Capacité utile de la partie réfrigération (litres) : 120
- Capacité de la partie surgélation (litres) : 40
- Capacité tiroir fraîcheur Naturafresh (litres) : 0
- Capacité de surgélation (kg/24h) : 2
- Temps de stockage en cas de panne : 12 heures

- Niveau sonore dB(A) : 38
- Dimension : Hauteur de l'appareil (mm) : 885 ; Largeur de l'appareil (mm) : 548 ; Profondeur de l'appareil (mm) : 580 ; Hauteur (mm) : 889 ; Largeur d'encastrement (mm) : 550 ; Profondeur d'encastrement (mm) : 605 ; Longueur du câble (m) : 2.4
- Poids net ≥ 32.27 kg

### **32. AUTOCLAVE 50L DE CLASSE B**

- Revêtement extérieur époxy et résine thermorésistante, facile à nettoyer.
- Dimensions extérieures : L 480 × P 600 × H 1000 mm -Dimensions chambre : diam 300 × 710 mm
- Dimensions plateaux : 520 × 520 × 980 mm(+/- 10mm).
- Poids à vide ≥ 50 kg

### **33. URINOIR HOMME GRADUE AVEC BOUCHON**

- Matière : Polyéthylène
- Graduation apparente par 100 ml.
- Capacité 1 litre.
- Non stérile.

### **34. CHARIOT GUERIDON**

- Matière : acier inoxydable qualité supérieure 18/10
- dimensions : - L600 x l 400 x H750 mm
- Porte cuvette - Cuvette diamètre 30cm
- Porte flacons trous de diamètre 46mm

### **35. FAUTEUIL DENTAIRE MONTE VERS LE BAS**

- Longueur du fauteuil dentaire 1900mm
- Vitesse de descente du fauteuil dentaire ≥ 300mm/min
- Charge du fauteuil dentaire ≥135KG
- Vitesse de la pièce à main turbine à haute vitesse ≥300000 r/min
- Vitesse de la pièce à main moteur à air à faible vitesse ≥14000r/min
- Lampe orale ajustable 8000—15000Lux ; couleur de température 3000—5000K Système d'aspiration
- Taux d'aspiration ≥800ml/min Vitesse d'eau du bassin ≥1000ml/min
- Plateau à instruments Degré de charge maximale≤3°

### **36. LAMPE DE POLYMERISATION**

- Lampe à polymériser longueur d'onde 385-490nm
- Dimensions : 210mm de longueur et 20mm de diamètre
- Batterie de type 14650imr/3.7V
- Alimentation : input 100v 240v

### **37. PLATEAUX MOYENS DE CONSULTATION**

- Matière : Acier inoxydable
- Dimensions : l.24xh.4,5xpr.16cm
- Poids : 0,29Kg

### **38. MIROIR DENTAIRE**

- Matière : Acier inoxydable
- Dimensions : 20mm

### **39. SONDE DENTAIRE POUR EXPLORATION**

- Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.
- dimension : Longueur : 16 cm pointe fine, taille N°6.

### **40. PRECELLE DENTAIRE**

-Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.

#### **41. ELEVATEUR DENTAIRE**

-Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.

#### **42. DAVIER DENTAIRE**

-Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.

#### **43. MATRICE/PORTE MATRICE DENTAIRE**

-Matière : Acier inoxydable. Stérilisable.

#### **44. TURBINE DENTAIRE AVEC LUMIERE LED 4 TROUS/CONTRE ANGLE**

-Niveau sonore : inférieure à 60db

-Dimension : Tête diam 12.5mm ; fraise FG diam 1.6mm

-Vitesse 300 000 à 330000 tours /min

-Stérilisation jusqu'à 134 ° c

#### **45. AMALGAMATEUR DENTAIRE**

-Voltage : 220v

-Alimentation électrique AC 220

-Puissance moteur : 40W

-Niveau sonore : moins de 65db

-Poids : 2.6kg

-Dimension : 285x245x225mm

#### **46. OTOSCOPE A FIBRE OPTIQUE 2.5V LED**

-Equipement : Tête dotée d'un éclairage à fibre optique ; Fenêtre d'observation rotative avec lentille optique grossissante 3x (images nettes et un minimum de réflexion) ; Poignée à piles ; -Mallette rigide;

- 14 spéculums à usage unique (7 de diamètre 2,5 mm et 7 de diamètre 4 mm) pour enfant et adulte.

-Alimentation : 2 piles de type AA 1.5 V.

#### **47. VIDEO OTOSCOPE**

- Dimensions 6 x 20 cm

- Ecran LCD de 2,4"

- Poids : 218 gr (2 piles incluses)

-Fonction arrêt sur image

-Autonomie batterie : 4 heures

#### **48. LOUPE BINOCULAIRE FORT GROSSISSEMENT**

-Binoculaire ergonomique inclinable de 0-35°

- Binoculaire incliné à 20°

- Réglage de la dioptrie ± 5 sur les deux oculaires

-Distance inter pupillaire de 55 à 75 mm

#### **49. MIROIR FRONTAL**

-Matière : Bandeau fabriqué en Métal ressort plastifié - Miroir de type métal.

- Diamètre du miroir : 93 m.

- Intensité lumineuse à 20 cm : Précision de + ou - 5%. Piles : 11000/10000 lux.

#### **50. LAMPE FRONTALE LED HAUTE INTENSITE**

- Eclairage lumière blanche 16000 LUX à 0,5M avec 2 niveaux de réglage d'intensité

- Tour de tête réglable pour une parfaite fixité et une bonne adaptation à la morphologie - Lampe orientable de 0 à 90 °

- Ampoule LED - 100 0000 hrs - Jusqu'à 10 heures d'autonomie en éclairage continu
- Léger et facilement transportable
- poids 210 gr
- Alimentation avec piles classiques AAA dans boîtier étanche.
- Conforme aux normes EN55015 et EN61547

#### **51. MICROSCOPE ORL**

- Robotisation avec Point lock/Position Memory
- Camera 4K3D Visualisation numérique hybride
- Multivision
- Package réseau partagé
- QEVO, 2nd Ecran KINEVO 3D
- Préparation IOF
- Fluorescence Infrarouge 800

#### **52. MATELAS MOUSSE AVEC HOUSSE POLYESTHER**

- Matériaux : - Matelas : en mousse de polyester densité 27 kg/m<sup>3</sup> ;
- Housse intégrale : en PVC 15/100ème anallergique et imperméable.
- Dimensions : L 198 x l 88 x H 14 cm.
- Classification : classé M1 au feu.

#### **53. LAMPE STYLO DE POCHE A LED ET METAL**

- Eclairage fort et précis.
- Allumage par bouton pressoir.
- Corps métal.
- Clip de fixation pour poche poitrine.
- Avec double mesures : - Indicateur de dilatation des pupilles de 2 à 9 mm (8 tailles de pupilles).
- Règle graduée de 0 à 5 cm. A
- Alimentation avec 2 piles 1,5V AAA LR03 (fournies).

#### **54. ASPIRATEUR DE MUCOSITE**

- Débit d'aspiration : 16l/minute,
- Dépression : 0,75 bar,
- Niveau sonore : 60,5 dB,
- Utilisation possible en continu
- Coque en ABS facilement lavable,
- Utilisable sur secteur 230V-50Hz. Pour une trachéotomie, l'ORL, les soins à domicile, en chambre.
- Dimensions : 35 x 21 x 18 cm (+/- 30mm).
- Poids ≥ 2,5 kg

#### **55. ECHELLE DE MONOYER PAPIER POUR TEST D'ACUITE VISUELLE**

- Lecture murale à 3 m.
- Papier pelliculé glacé blanc.
- Impression en noir.
- Fixation murale.
- Dimensions : 27 x 60 cm.
- Poids : 33g.

#### **56. CACHE ŒIL FACE A MAIN**

- Matière : plastique blanc brillant.
- Dimensions 290 x 95 mm
- Epaisseur : 4 mm.

- Poids : 93 g.

## 57. OPHTALMOSCOPE LED 2,5 V

-Composition : poignée à piles et tête.

-Technologie : éclairage à LED produit une lumière claire et parfaitement homogène avec un rendu fidèle des couleurs pour un diagnostic plus précis.

-Température de couleur : de typ. 4 000K.

-Autonomie : durée d'autonomie typ. 10 heures. Moins d'échanges de batteries, durée de vie prolongée des batteries rechargeables.

-Plage de correction : disque de 18 lentilles allant de -20D à +20D. Réglage de plage de correction  
+ 1 2 3 4 6 8 10 15 20D - 1 2 3 4 6 8 10 15 20D

## 58. LAMES BISTOURIS CHIRURGICALE NON STERILE

-Lames stériles ou non stériles pour les chirurgiens et professionnels de la santé.

- Bord tranchant courbe des plus traditionnels

-Conditionnement : vendues par boîte de 100 lames jetables.

## 59. VISIOTEST TM LAMPE A FENTE

-Mode opérateur utilisateur : manuel.

-Tambour de 6 tests : la mesure de l'acuité monoculaire et binoculaire, le dépistage de l'hypermétropie, l'astigmatisme, la vision stéréoscopique, le test Duochrome, Phories, la vision des couleurs.

-Distance de présentation : - pour la vision de loin : 5 m, - pour la vision de près : 33 cm. •Système d'éclairage : un tube néon.

-Luminance des tests : 200 cd/m<sup>2</sup>.

-Contraste des opto types : Proche de 1.

-Hauteur réglable :

-Dimension : largeur de 245 mm, la hauteur est de 370 mm, la profondeur est de 300 mm.

-Poids : 4,9 Kg.

-Tension d'alimentation : 115 - 230 V/ 50 - 60 Hz.

-Consommation électrique : 10W.

-Champ visuel œil droit et œil gauche : 60°, 70°, 80°, 90°, 100° et champ nasal.

-Dimension du Campitest® : Ø 300 mm.

## 60. BOÎTE D'ACCOUCHEMENT SIMPLE

- Boîte inox de dimensions : 40 x 20 x 9 cm

- Contenant : 1 paire de Ciseaux Mousses, courbes, 18 cm, Hol-tex ; 1 Clamp Ombilical de Bar, 8 cm ; 1 Forceps Tarnier, avec tracteur 40 cm ; 1 Insufflateur Ribemont, sans poire, 10 cm ; 2 Pinces Jean-Louis Faure, courbe, A/G, 22 cm –IS ; 1 Perce-membrane, 19 cm ; 1 Sonde Vésicale, métal, femme, 15 cm ; 1 Stéthoscope obstétrical Pinard, aluminium.

## 61. COUVEUSE NEONATALE

-PLAN DE COUCHAGE CONFORTABLE : Matelas mémoire de forme anti-escarre, housse polyuréthane bi-élastique soudée (LxLxH 640x510 x30 mm).

- PROCLIVE/DÉCLIVE ÉLECTRIQUE : continue réglable de l'extérieur de +12° à -5°. Niveau horizontal marqué. T

-RAILS PORTE-ACCESOIRES : côté tête et pieds.

-CHÂSSIS ÉQUIPÉ DE 4 ROULETTES PIVOTANTES : (diamètre 125 mm) dont 2 avec frein.

-DIMENSIONS GÉNÉRALES : LxLxH 1190 x 635 x 1186-1486 mm. (+/- 10mm).

-POIDS ≤115 kg

## 62. BOÎTE DE CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE PETIT FRAGMENT

- Boîte inox, de dimensions : 50 x 20 x 12 cm

-Contenant : 1 Burin Stille, 20 cm x 20 mm ; 1 Burin Faraboeuf, 21 cm x 15 mm; 1 Burin Faraboeuf, 21 cm x 25 mm; 1 Chasse greffon, cylindrique, double, 18 cm - 8 mm x 15 mm ; 1 Chasse-clou, droit ; 1 Ciseaux Mayo, droits, 16 cm, Holtex ; 1 Ciseaux Mayo, courbes, 16 cm, Holtex ; 1 Curette à Os de Volkmann, 17 cm, dia. 4 mm ; 1 Curette à Os de Volkmann, 17 cm, dia. 6 mm ; 1 Curette à Os de Volkmann, 17 cm, dia. 8 mm ; Manche Bistouri n°3 -IS 2 ID05413 Manche Bistouri n°3, Long ; 1 Davier Farabeuf, 23 cm ; 1 Davier Farabeuf, 26 cm ; 1 Davier Lambotte, droit, à crémaillère, 26 cm ; 1 Davier Lambotte, droit, à crémaillère, 26 cm ; 1 Davier Verbrugge, préhenseur, mors dentés, coudé, 24 cm ; 2 Ecarteur Farabeuf, 15 cm x 16 mm, la paire -IS ; 1 Ecarteur Beckmann, 4 x 4 griffes, 30 cm; 1 Gouge de Stille, 20 cm x 25 mm ; 2 Lames malléable, 33 cm 50 x 25 mm ; 1 Crochet à Os Lambotte, 26 cm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 40 mm x 10 mm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 40 mm x 22 mm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 40 mm x 43 mm ; 1 Levier à Os Lange Hohmann, 27 cm, 45 mm x 70 mm ; 1 Levier à Os de Benett, 24 cm ; 1 Masse d'Ombredanne, manche hexagonal, 21 cm x dia. 40 mm, 900 g ; 1 Ostéotome Lambotte, 21 cm, droit, 20 mm ; 2 Pince Kocher, droite, A/G, 14 cm -IS, Holtex ; 1 Pince à Champs Backhauss, 14 cm.

### 63. ANALYSEUR DE BIOCHIMIE MULTIPARAMETRIQUE

-système : Windows 8  
-Interface : RS-232  
-Dimension : 690mm(longueur) x 580mm(largeur) x 595mm(hauteur) (+/- 10mm).  
-Poids ≥ 47Kg  
-- Alimentation n : 2 2 0 V 5 0 H z  
-Consommation d'eau : 2L/H  
-Débit : jusqu'à 200 tests / heure  
-Plateau réactif/échantillon : 80 positions pour les réactifs et 40 positions pour les échantillons dans un compartiment réfrigéré 24 heures.

### 64. VISIOSMART TM DEPISTEUR VISUEL

-Champ visuel horizontal : 60°, 70°, 80°, 90°, 100° et champ nasal.  
-Système d'éclairage : écran haute résolution, luminance des tests (respect de la norme ISO 8596) : 200 cd/m2.  
-Dimensions de l'appareil : L 290 x H 450 x P 400 mm.  
-Poids de l'appareil : 5,5 kg  
-Tension d'alimentation : 100 - 240 V / 50 - 60 Hz.  
-Consommation électrique : 50 W.  
-Tests réfractifs : Rouge / Vert ; astigmatisme ; hypermétropie latente  
-Tests non réfractifs : couleurs ; sensibilité au contraste ; champ périphérique horizontal  
- Distances de vision : vision de loin à 6 m, vision intermédiaire 67 cm, vision de près à 40 cm  
- Protocoles de test standards : 4 protocoles intégrés



**CONSEIL REGIONAL DU CENTRE  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.).**

## GENERALITES - DEFINITIONS – CONSITANCE DES PRIX

### CONTENU DES PRIX

Conformément aux articles du CCAP, les prix du bordereau comprennent toutes les dépenses du Cocontractant sans exception, en vue de réaliser la totalité des travaux prévus au présent marché, en particulier les dépenses de mise à disposition de matériel, de fourniture de matériaux à l'exception de celle mentionnées explicitement dans les définitions des prix, les dépenses de main d'œuvre, de transport, de frais généraux , et d'une façon générale, toutes dépense qui sont la conséquence nécessaire et directe des travaux.

Les prix comprennent toutes les fournitures prévues dans la prestation, les frais d'essais et d'étude préliminaire indiqués dans le descriptif de la fourniture.

Les coûts de transport sont compris dans les prix des prestations quels que soient la nécessité liée à l'exécution des prestations.

### LES PRIX UNITAIRES SERONT DONNES HORS TAXES

#### Objectifs

Les objectifs du Bordereau des prix sont :

- De permettre une bonne comparaison des prix offerts à évaluer sur la base d'une nomenclature définissant ces prix en fonction des tâches élémentaires constituant un poste de prix ;
- De permettre, une fois le marché conclu, l'évaluation et le paiement des travaux exécutés. Pour atteindre ces objectifs, le Bordereau des prix doit répertorier les travaux de façon suffisamment détaillée pour distinguer entre différentes, natures de travaux, ou entre travaux de même nature exécutés dans des endroits différents, ou entre toutes autres conditions susceptibles de donner lieu à des variations de coûts.

Sans oublier que les prix comprennent également toutes suggestions découlant de l'application des dispositions administratives et techniques prévues dans les pièces écrites.

### PRESENTATION DU BORDEREAU DES PRIX

Le bordereau des prix unitaires doit être présenté sous la forme d'un tableau de trois colonnes. Les codes de la série et du prix figurent à la première colonne ; la définition des prestations composant le prix, l'unité de mesure et le montant en lettres constituent la deuxième colonne ; la troisième colonne est réservée au montant du prix en chiffres. Cette dernière colonne est susceptible d'être éclatée en autant de colonnes qu'il y a d'unités monétaires de paiement.

#### Outilages divers

N°	DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT	PU
1.	<b>CHARIOT BRANCARD D'URGENCE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
2.	<b>FAUTEUIL ROULANT MANUEL</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	

3.	<b>PESE PERSONNE MECANIQUE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
4.	<b>TENSIOMETRE AU BRAS</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
5.	<b>MICROPIPETTE AUTOCLAVABLES</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
6.	<b>ARMOIRE DE RANGEMENT</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
7.	<b>PLATEAUX MOYENS DE SOINS EN INOX</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
8.	<b>PLATEAU HARICOT INOX</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
9.	<b>POTENCE DE SOLUTE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
10.	<b>PESE-BEBE ENFANT ELECTRONIQUE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
11.	<b>TABLE DE BUREAU PRESTIGE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
12.	<b>FAUTEUIL DE BUREAU ERGONOMIQUE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
13.	<b>TABLE D'EXAMEN MECICAL HAUTEUR FIXE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	

	<b>BASSIN DE LIT FORME PANTOUFFLE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
14.	<b>LIT D'HOSPITALISATION</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
16.	<b>BOÎTE DE CHIRURGIE ABDOMINALE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
17.	<b>BOITE DE CESARIENNE COMPLETE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
18.	<b>OXYMETRE DE POULS</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
19.	<b>RESPIRATEUR DE REANIMATION</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
20.	<b>MONITEUR CARDIAQUE ET ACCESSOIRES 5 PARAMETRES</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
21.	<b>CONCENTRATEUR(EXTRACTEUR) D'OXYGENE SIMPLE 5I</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
22.	<b>TABLE D'OPÉRATION HYDRAULIQUE EN ACIER INOX</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
23.	<b>MONITEUR DE BISTOURI ELECTRIQUE 300 WATTS ET ACCESSOIRES</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
24.	<b>TABLE DE MAYO, TABLE À INSTRUMENTS</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	

25.	<b>TAMBOURS INOX JEU DE 3</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
26.	<b>STERILISATEUR POUPINEL 50 I</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
27.	<b>ASPIRATEUR DE CHIRURGIE POUR BLOC OPÉRATOIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
28.	<b>BOITE DE GYNECOLOGIE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
29.	<b>APPAREIL D'ELECTROPHORESE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
30.	<b>COMPTEUR DE GLOBULES 24 PARAMETRES (analyseur d'hématologie)</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
31.	<b>REFRIGERATEUR 160L</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
32.	<b>AUTOCLAVE 50L DE CLASSE B</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
33.	<b>URINOIR HOMME GRADUE AVEC BOUCHON</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
34.	<b>CHARIOT GUERIDON</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
35.	<b>FAUTEUIL DENTAIRE MONTE VERS LE BAS</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	

36.	<b>LAMPE DE POLYMERISATION</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
37.	<b>PLATEAUX MOYENS DE CONSULTATION</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
38.	<b>MIROIR DENTAIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
39.	<b>SONDE DENTAIRE POUR EXPLORATION</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
40.	<b>PRECELLE DENTAIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
41.	<b>ELEVATEUR DENTAIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
42.	<b>DAVIER DENTAIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
43.	<b>MATRICE/PORTE MATRICE DENTAIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
44.	<b>TURBINE DENTAIRE AVEC LUMIERE LED 4 TROUS/CONTRE ANGLE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
45.	<b>AMALGAMATEUR DENTAIRE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
46.	<b>OTOSCOPE A FIBRE OPTIQUE 2.5V LED</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	

	<b>VIDEO OTOSCOPE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
47.	<b>LOUPE BINOCULAIRE FORT GROSSISSEMENT</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
48.	<b>MIROIR FRONTAL,</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
49.	<b>LAMPE FRONTALE LED HAUTE INTENSITE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
50.	<b>MICROSCOPE ORL</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
51.	<b>MATELAS MOUSSE AVEC HOUSSE POLYESTHER</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
52.	<b>LAMPE STYLO DE POCHE A LED ET METAL</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
53.	<b>ASPIRATEUR DE MUCOSITE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
54.	<b>ECHELLE DE MONOYER PAPIER POUR TEST D'ACUITE VISUELLE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
55.	<b>CACHE OEIL FACE A MAIN</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
56.	<b>OPHTALMOSCOPE LED 2,5 V</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
57.		

<b>58.</b>	<b>LAMES BISTOURIS CHIRURGICALE STERILE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
<b>59.</b>	<b>VISIOTEST TM LAMPE A FENTE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
<b>60.</b>	<b>BOITE D'ACCOUCHEMENT SIMPLE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
<b>61.</b>	<b>COUVEUSE NEONATALE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
<b>62.</b>	<b>BOITE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE PETIT FRAGMENT</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
<b>63.</b>	<b>ANALYSEUR DE BIOCHIMIE MULTIPARAMETRIQUE</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	
<b>64.</b>	<b>VISIOSMART DEPISTEUR VISUEL</b> Ce prix comprend notamment : frais d'achat, de livraison, de douane, divers, toutes sujétions comprises L'unité à .....	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE**  
**L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE**  
**DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (D.Q.E.).**

N°	DESIGNATION DES PRIX	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX TOTAL HORS TAXE
1.	CHARIOT BRANCARD D'URGENCE	4		
2.	FAUTEUIL ROULANT MANUEL	2		
3.	PESE PERSONNE MECANIQUE	8		
4.	TENSIOMETRE AU BRAS	15		
5.	MICROPIPETTE AUTOCLAVABLE	1		
6.	ARMOIRE DE RANGEMENT	6		
7.	PLATEAUX MOYENS DE SOINS EN INOX	32		
8.	PLATEAU HARICOT INOX	4		
9.	POTENCE DE SOLUTE	36		
10.	PESE-BEBE ENFANT ELECTRONIQUE	1		
11.	TABLE DE BUREAU PRESTIGE	8		
12.	FAUTEUIL DE BUREAU ERGONOMIQUE	8		
13.	TABLE D'EXAMEN MECICAL HAUTEUR FIXE	2		
14.	BASSIN DE LIT FORME PANTOUFLE	26		
15.	LIT D'HOSPITALISATION	12		
16.	BOÎTE DE CHIRURGIE ABDOMINALE	1		
17.	BOITE DE CESARIENNE COMPLETE	1		
18.	OXYMETRE DE POULS	4		
19.	RESPIRATEUR DE REANIMATION	1		
20.	MONITEUR CARDIAQUE 5 PARAMETRES	1		
21.	CONCENTRATEUR(EXTRACTEUR) D'OXYGENE SIMPLE 5l	2		
22.	TABLE D'OPÉRATION HYDRAULIQUE EN ACIER INOX	1		
23.	MONITEUR DE BISTOURI ELECTRIQUE 300 WATTS ET ACCESSOIRES	1		
24.	TABLE DE MAYO, TABLE À INSTRUMENTS	7		
25.	TAMBOURS INOX JEU DE 3	3		
26.	STERILISATEUR POUPINEL 50 l	3		
27.	ASPIRATEUR DE CHIRURGIE POUR BLOC OPÉRATOIRE	1		
28.	BOITE DE GYNECOLOGIE	1		
29.	APPAREIL D'ELECTROPHORESE	1		
30.	COMPTEUR DE GLOBULES 24 PARAMETRES (analyseur d'hématologie)	1		
31.	REFRIGERATEUR LG 160L	1		
32.	AUTOCLAVE 50L DE CLASSE B	1		
33.	URINOIR HOMME GRADUE AVEC BOUCHON	10		
34.	CHARIOT GUERIDON	2		

35.	FAUTEUIL DENTAIRE MONTE VERS LE BAS	1		
36.	LAMPE DE POLYMERISATION	1		
37.	PLATEAUX MOYENS DE CONSULTATION	2		
38.	MIROIR DENTAIRE	1		
39.	SONDE DENTAIRE POUR EXPLORATION	1		
40.	PRECELLE DENTAIRE	1		
41.	ELEVATEUR DENTAIRE	1		
42.	DAVIER DENTAIRE	1		
43.	MATRICE/PORTE MATRICE DENTAIRE	1		
44.	TURBINE DENTAIRE AVEC LUMIERE LED 4 TROUS/CONTRE ANGLE	1		
45.	AMALGAMATEUR DENTAIRE	1		
46.	OTOSCOPE A FIBRE OPTIQUE 2.5V LED	1		
47.	VIDEO OTOSCOPE	1		
48.	LOUPE BINOCULAIRE FORT GROSSISSEMENT	1		
49.	MIROIR FRONTAL	1		
50.	LAMPE FRONTALE LED HAUTE INTENSITE	1		
51.	MICROSCOPE ORL	1		
52.	MATELAS MOUSSE AVEC HOUSSE POLYESTHER	12		
53.	LAMPE STYLO DE POCHE A LED ET METAL	1		
54.	ASPIRATEUR DE MUCOSITE	2		
55.	ECHELLE DE MONOYER PAPIER POUR TEST D'ACUITE VISUELLE	1		
56.	CACHE Oeil FACE A MAIN	1		
57.	OPHTALMOSCOPE 3000 LED 2,5 V	1		
58.	LAMES BISTOURIS CHIRURGICALES	1		
59.	VISIOTEST TM LAMPE A FENTE	1		
60.	BOITE D'ACCOUCHEMENT SIMPLE	6		
61.	COUVEUSE NEONATALE	2		
62.	BOITE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE PETIT FRAGMENT	1		
63.	ANALYSEUR DE BIOCHIMIE MULTIPARAMETRIQUE	1		
64.	VISIOSMART DEPISTEUR VISUEL	1		
<b>MONTANT TOTAL HORS TAXES</b>				
<b>TVA (19,25%)</b>				
<b>IR (5,5%)</b>				
<b>NET A PERCEVOIR</b>				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°8 : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (S.D.P.U.)**

Le (s) soumissionnaire (s) devra présenter son sous-détail selon l'option suivante :

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire
							HTVA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE**  
**L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE**  
**DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----

REGION DU CENTRE

-----

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

-----



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----

CENTRE REGION

-----

CENTRE REGIONAL COUNCIL

-----

MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU  
EN VUE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT  
D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE.

TITULAIRE DU MARCHE

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

Compte bancaire : \_\_\_\_\_

OBJET DU MARCHE

EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE

Montant en F CFA	Montant en chiffres	Montant en lettres
<b>TOTAL TTC</b>		
<b>TVA (19.25%)</b>		
<b>TOTAL HT</b>		
<b>IR (5.5% ou 2,2%)</b>		
<b>NET A PAYER</b>		

LIEU D'EXECUTION

YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION

SIX (06) MOIS

FINANCEMENT

Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne  
222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources  
transférées MINSANTE),

SOUSCRIT, LE

SIGNE, LE

NOTIFIE, LE

ENREGISTRE, LE

**Entre :**

Le Conseil Régional du Centre, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional, ci-après dénommé « Le Maître d’Ouvrage »

d'une part,

et

L'Entreprise \_\_\_\_\_

B.P: \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

Représentée par M. \_\_\_\_\_, son Directeur Général,  
ci-après dénommée « le Cocontractant »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

## **SOMMAIRE**

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Le descriptif de la fourniture :

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

PAGE 67 ET DERNIERE DU MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_  
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE L'EQUIPEMENT EN MATERIELS  
MEDICAUX DE L'HOPITAL DE DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE.

Arrêté le présent marché à la somme de :

Montant en F CFA	Montant en chiffres	Montant en lettres
<b>TOTAL TTC</b>		
<b>TVA (19.25%)</b>		
<b>TOTAL HT</b>		
<b>IR (5.5% ou 2,2%)</b>		
<b>NET A PAYER</b>		

Lu et accepté par le Cocontractant

Yaoundé, le .....

Signé par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le .....

Enregistrement

Enregistré le :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE**  
**L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE**  
**DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°10 : FORMULAIRES ET MODELES À UTILISER PAR LES  
SOUMISSIONNAIRES**

## **Sommaire**

ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER .....	89
ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION .....	90
ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION .....	91
ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF .....	92
ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE .....	93
ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE .....	94
ANNEXE N° 7 : DESCRIPTION NTECHNIQUE DE LA FOURNITURE .....	95

## **ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

Je soussigné, .....(Nom et prénoms du mandataire)

Agissant au nom et pour le compte .....(Entreprises et Groupement d'entreprises),

En vertu de ma qualité ..... (Fonction du signataire),

Déclare sous peine de sanctions édictées par l'article 2 du décret n°54/596 du 11 juin 1945 :

Que le soumissionnaire en question est inscrit sous le n° RC ..... du registre du commerce.

Qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire

Qu'aucun des gérants, administrateurs ou directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances ou sanctions prévues par la loi n°47/1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ;

Que le soumissionnaire en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'Ordonnance n°53/704 du 29 août 1953 relatif au maintien ou rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

En vertu de quoi, j'ai (nous avons) l'honneur de soumissionner pour le soumissionnaire dans le cadre du Présent Appel d'Offres National Ouvert.

Fait à....., le.....

Nom et prénoms du signataire

Fonction

## ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné .....[indiquer le nom et la qualité du signataire]  
représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont le siège social est  
à..... Inscrite au registre du commerce de ..... sous  
le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres n° \_\_\_\_ /  
AONO/CRCE/CIPM/2024 y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres]:

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous  
ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.

Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément  
aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Je soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix  
que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à

.....  
[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes Taxes  
Comprises. [en chiffres et en lettres]

M'engage à exécuter les travaux dans un délai de ..... mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au  
compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque  
..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de ..... dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de (9) .....

## **ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION**

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse], « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que l’entreprise ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour [rappeler l’objet de l’Appel d’Offres], ci-dessous désignée « l’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant]  
francs CFA,

Nous ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l’offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l’acte de soumission ;  
Ou Si le soumissionnaire, s’étant vu notifier l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité :

manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu’il est requis de le faire ;

manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... , le

[Signature de la banque]

## **ANNEXE N°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... , le

[Signature de la banque]

## **ANNEXE N°5 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE**

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : .....

..... [le titulaire], au profit du Maître d'Ouvrage

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché .....

du ..... relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [quarante (40) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° ....., payable

dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : ..... francs CFA  
La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque

..... sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP.  
Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à ..... , le

[signature de la banque]

## ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage]

[Adresse du Maître d’Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu ..... [nom et adresse de l’entreprise],

ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l’objet des travaux]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à cinq pour cent (5%) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur cette caution,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître d’Ouvrage, au nom de l’entrepreneur, pour un montant maximum de .....  
[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... , le .....

[signature de la banque]

## ANNEXE N°7 : DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

[Nom de l'Agence]

Marché No \_\_ du \_\_/\_\_/\_\_

Date de remise des prix \_\_/\_\_/\_\_

### Description technique des Fournitures

(à remplir par l'Agence)

No	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
				délai	lieu
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
CENTRE REGIONAL COUNCIL

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONO/CRCE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ EN VUE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAUX DE L'HOPITAL DE  
DISTRICT D'ESEKA DANS LA REGION DU CENTRE**

Financement : Budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2024, Ligne 222-250 : Matériel et équipement médical de santé (Ressources transférées MINSANTE)

**PIECE N°11 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des Finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

## I-BANQUES

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé ;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala ;
8. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala ;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004 Douala ;
10. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé;
11. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
12. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala ;
13. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala.
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)
17. Bange Bank Cameroun ;

## II-COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
2. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
3. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
5. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
6. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
7. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
8. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
9. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
10. Bénéficial Général Assurance S.A, B.P. 2 328 Douala
11. CPA S.A., B.P. 54 Douala.
12. ROYAL ONYX Insurance.